

# SIC

La palette  
de nos prestations  
s'élargit !

P. 10 FOCUS

cegid



# réinventer

Révolutionnez le métier  
d'expert-comptable et  
boostez la croissance de votre cabinet

---

Chez Cegid, notre métier est de comprendre et anticiper les nouveaux usages des entreprises pour que vous soyez toujours en avance sur les besoins de vos clients.

Nos solutions vous permettent d'intégrer les attentes de vos clients (expérience utilisateur, plateforme collaborative, machine learning), de simplifier vos échanges et d'offrir un meilleur service tout en automatisant votre production.

Depuis plus de 30 ans, Cegid accompagne la profession comptable et équipe un expert-comptable sur deux en France. Aujourd'hui, plus de 180 000 TPE sont connectées à nos portails collaboratifs.

[www.cegid.com](http://www.cegid.com)



# SOMMAIRE

## 5. ÉDITORIAL

## 6. EN BREF

## 8. 5 QUESTIONS À

Daniel Allimant, vice-président du Conseil supérieur, en charge du secteur Management de l'institution

## 10. FOCUS

### La palette de nos prestations s'élargit !

Après plus de 18 mois de travail d'analyse, de propositions, d'argumentations et de conviction, un texte majeur a été voté le 22 mai dernier. Il donne aux experts-comptables l'occasion d'entrer un peu plus dans la lumière, non pas pour le plaisir de briller, mais pour se faire reconnaître, cette fois officiellement, comme des acteurs majeurs de la performance économique.

## 16. VIE DE L'ORDRE

- 16. Enquête 74<sup>e</sup> congrès
- 18. Se rappeler le passé pour aborder sereinement l'avenir... et rester au cœur des flux
- 20. Embellie de la conjoncture au 1<sup>er</sup> trimestre 2019
- 22. Le marketing dans les cabinets
- 24. Site privé : où trouver les Questions/Réponses juridiques ?
- 26. Bilan de la campagne : « L'expert-comptable, un conseil qui compte »

## 28. EXERCICE PROFESSIONNEL

- 28. Mission d'audit contractuel d'états financiers en France
- 30. La seconde édition de la conférence de Paris réussit son pari
- 32. L'exercice effectif de la profession d'expertise comptable
- 33. « Congés payés illimités » entre mythe et réalité
- 34. RGPD : un an déjà...
- 35. Services à la personne par les experts-comptables : mise au point
- 36. Les pratiques managériales des cabinets
- 38. Performance globale : nouveaux modèles économiques et critères d'investissements
- 39. Le Comité prévention vous aide à accompagner votre client en difficulté
- 40. Le nouveau règlement ANC relatif aux comptes des partis politiques
- 41. Nouvelle session du master 2 agricole
- 42. Le DU en droit social pour les experts-comptables et les collaborateurs

## 44. ACTUS DES RÉGIONS

- 44. Opération Allo Impôt : les experts-comptables au service des contribuables
- 47. L'actu des régions : Lille Nord Pas-de-Calais, Poitou Charentes Vendée, Paris Île-de-France, Rhône-Alpes, Orléans, Normandie.

## 46. À LIRE DANS LA RFC



Retrouvez ici le Sic numérique

Revue mensuelle de l'ordre des experts-comptables éditée par Experts-Comptables Services • 19, rue Cognacq-Jay 75341 Paris cedex 07 • Tél. 01 44 15 60 00 • Fax 01 44 15 90 05 • Tirage : 31 000 exemplaires  
• Directeur de la publication : Charles-René Tandé, président • Directeur délégué de la publication : Olivier Salamito, secrétaire général • Rédacteur en chef : Bruno Le Besnerais, président du comité pilotage des satellites • Rédacteurs en chef adjoints : Philippe Sauveplane, René Keravel • Comité de rédaction : F. Balden, A. Chandiooux, A. Delemer, I. Delmalle, B. Delmotte, A. Fages, E. Ferdjallah-Cherel, G. Patetta, H. de Talhouët • Secrétaire générale de rédaction : Laetitia Gesp • Secrétaire de rédaction : Henriette de Talhouët • Maquette et infographie : Sandrine Séguier, Françoise Balden • Fabrication : Catherine Licini • Régie de la publicité : APAR - Tél. 01 41 49 02 90 • Impression : Imp. Fabrègue - Saint-Yrieix - Limoges - Paris • Dépôt légal : Juillet-août 2019 • Abonnements • (non-membres de l'Ordre) • France et étranger 93,76 € • supplément avion 44,21 € • Agences - 33 % • Ets d'enseignement - 50 % règlement à l'ordre d'Experts-Comptables Services • Liste des annonceurs : Cegid 2<sup>e</sup> de couv • ACD groupe p.7 • Groupe Revue Fiduciaire p.21 • EBP p.23 • Welyb p.25 • Les déménageurs bretons p.29 • Agiris-EIC p.37 • ADC Guyane 4<sup>e</sup> de couv.



Votre magazine SIC est imprimé sur du papier issu d'une fabrication certifiée ISO 14000/EMAS - imprimeur labellisé IMPRIM'VERT.

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

Les experts-comptables recrutent

3, 2, 1

TROUVEZ

SUR

hub**emploi**.fr

Pour en savoir 

hubemploi.fr



# DES CHANGEMENTS IMPORTANTS POUR NOUS ET NOS CLIENTS



*Des évolutions qui concernent l'expertise comptable  
doivent nous inciter à l'optimisme*



Il est difficile de communiquer positivement sur la loi Pacte au sein de la profession. En effet, celle-ci restera comme « la loi qui a relevé les seuils d'intervention du commissaire aux comptes ».

Cela dit, et sans minorer le choc que cela représente pour les professionnels que nous sommes, nous ne devons pas passer à côté des évolutions qui concernent l'expertise comptable et qui doivent nous inciter à l'optimisme. Le dossier de ce numéro de Sic est consacré à ces nouvelles dispositions, sources de développement potentiel et d'attractivité.

En matière de gestion tout d'abord, le mandat de paiement et de recouvrement qui nous est dorénavant reconnu est une avancée majeure. Avec ce mandat, la mission d'externalisation complète de la fonction administrative de l'entreprise est désormais possible.

En matière de stratégie, ensuite. Nos activités nous amènent à fréquenter toutes sortes de secteurs d'activités, à observer ici et là de bonnes pratiques managériales qui pourraient être dupliquées ailleurs. Nous pouvons apporter à nos clients un regard expert dans des opportunités de croissance externe. Dans toutes les villes moyennes, des cabinets fleurissent, de coaching ou de conseil en développement. Pourquoi laisser à d'autres ce marché ? Nous avons non seulement toute latitude pour endosser ce rôle de conseil, mais nous sommes désormais en droit de le facturer comme les autres acteurs. Les honoraires de succès vont changer notre mode de rémunération et par la même occasion, doper potentiellement la motivation de nos collaborateurs.

Mais comme il ne suffit pas de posséder le savoir-faire, et qu'il faut le faire savoir, notamment à nos clients, la possibilité qui sera offerte aux experts-comptables de communiquer sur leurs compétences spécialisées me paraît de nature à faire changer durablement la perception de l'étendue de nos compétences.

Les prochains mois seront l'occasion pour les équipes du Conseil Supérieur de présenter ces nouveautés et leurs modalités de mise en application.

J'aurai pour ma part plaisir à venir vous expliquer de vive voix ces évolutions et à vous dévoiler les grands projets du Conseil supérieur à l'occasion des assemblées générales dans vos régions et de notre 74<sup>e</sup> Congrès, à Paris, du 25 au 27 septembre prochain : « l'expert-comptable au cœur des flux ».



**Charles-René Tandé**  
Président du Conseil supérieur

EN BREF

**Produits et services maison, à consommer sans modération !**



Pour gagner du temps, être plus efficace et accompagner le développement de votre cabinet, l'Ordre conçoit de nombreux outils et services. Dans le supplément joint à ce

numéro de juillet-août, découvrez les témoignages de vos confrères qui les utilisent et les recommandent.

Un autre support ludique présente de façon concise l'ensemble des outils et services « Les Incontournables » ! L'institution est « votre maison », bien la connaître vous permettra d'en tirer tous les bénéfices.

➤ [À retrouver sur Bibliordre.fr](http://Bibliordre.fr)

**L'application « Congrès OEC » est disponible**

Téléchargez sur votre smartphone l'application « Congrès OEC » pour vivre un congrès interactif ! Retrouvez le programme, la rubrique « Au cœur des flux », la liste des exposants, le plan, l'activation des notifications, les premières infos pratiques, la prise de note... Disponible dès maintenant sur votre store !



Et sur le site du 74<sup>e</sup> Congrès : [www.congres.experts-comptables.com](http://www.congres.experts-comptables.com), les vidéos des intervenants.

**Que pensez-vous du Sic ?**



À la rentrée, le Conseil supérieur lancera une grande enquête de lectorat sur votre support mensuel, le Sic. Vous recevrez un mail de l'Observatoire de la profession comptable avec un lien

dédié pour y répondre. Votre participation est précieuse : elle nous permettra de définir des axes d'amélioration et, à terme, de vous apporter une information au plus près de vos préoccupations et de vos attentes.

**Accompagner l'entreprise en difficulté : les bons conseils de l'expert-comptable**



Dans le cadre du partenariat noué avec la revue EcoRéseau Business pour valoriser la profession à travers les bons conseils d'un expert-comptable, Angélique Da

Silva Ferret démontre comment l'expert-comptable peut aider le dirigeant si son entreprise rencontre des difficultés.

**Accompagner les comités d'entreprise qui doivent se transformer en conseil économique et social**

Pour mettre en œuvre ce changement d'ici le 31 décembre 2019, comme imposé par la loi, une vidéo a été réalisée. Découvrez une méthodologie, étape par étape, ainsi que des recommandations concrètes permettant d'identifier les points de vigilance pour réussir cette transition avec les instances concernées.

➤ [Retrouvez la vidéo : www.experts-comptables.fr](http://www.experts-comptables.fr)

**Du nouveau sur le guide des professions libérales**

7 fiches métier viennent d'être mises à jour et sont disponibles sur [www.guidedesprofessionsliberales.fr](http://www.guidedesprofessionsliberales.fr). Il s'agit des fiches Professions paramédicales, Notaire, Laboratoires d'analyses médicales, Infirmier, Huissier de justice, Chirurgien-dentiste et Avocat.



**Les entretiens de l'Académie**



L'Académie vous présente 6 nouveaux entretiens sur sa chaîne Youtube : les enjeux de la parité dans le numérique, la fiscalité écologique, l'IA, le financement des start-up, la transformation digitale, le paiement en ligne. Ils apportent, sur ces sujets d'actualité économique, des avis de spécialistes clairs et pertinents.

**À vous Cognacq-Jay spécial RSE**



Le 18 juillet, à 18h, rendez-vous sur le site privé pour découvrir la nouvelle émission d'À vous Cognacq-Jay.

Autour de François Jégard, Olivier Millet, président du Directoire d'Eurazeo PME, Oriane Champon, expert-comptable et un représentant de Bpifrance dévoileront comment la RSE constitue un levier de transformation des cabinets d'expertise comptable, comment les critères ESG sont pris en compte par les investisseurs, dans une optique de performance globale des PME. Un nouveau format, divisé en séquences d'une quinzaine de minutes vous donnera directement accès à ce qui vous intéresse.



[www.acd-groupe.fr](http://www.acd-groupe.fr)

# EFFICACE!

# EFFICACE!

## COMPTABILITÉ EXPERT

### La compta fluide qui comprend tout !

- Automatisez l'acquisition des écritures.
- Optimisez la révision.
- Formalisez vos dossiers annuels avec les Outils de Révisions Intégrés.
- Partagez en temps réel la comptabilité en ligne via les services Web collaboratifs.



VOTRE EXPERT EN SOLUTIONS



## 5 QUESTIONS À

# LE 74<sup>E</sup> CONGRÈS C'EST LE CONGRÈS365 !

Cette année, le Congrès365 vous propose de mieux anticiper l'événement et de le prolonger pour un plus grand bénéfice. Congrès365 donnera accès aux congressistes pendant les quatre mois suivant la manifestation à des contenus PowerPoint, audio et vidéo dans l'espace privé congressiste.

Daniel Allimant, vice-président du Conseil supérieur, en charge du secteur Management de l'institution, vous présente ce nouveau format.

*L'objectif avec Congrès365 est de proposer une offre événementielle qui soit une nouvelle expérience congrès... un lieu de vie et un lien permanent avec les congressistes qui optimisent les coûts de participation au congrès au travers d'une expérience annuelle digitale.*



## Quelles sont les nouveautés préparées par l'équipe du congrès ?

La synthèse des réflexions, analyses et suggestions du dernier congrès nous a conduits à proposer une nouvelle dynamique, voire une nouvelle dimension, au congrès qui permette à la fois de mieux anticiper l'événement, de développer l'expérience congrès et de le prolonger pour un plus grand bénéfice de tous. C'est le Congrès365.

Nos objectifs :

- proposer pendant trois jours une exposition qui soit un vrai lieu de vie et de découverte ;
- augmenter la rentabilité de l'investissement (inscription, déplacement, hébergement) ;
- favoriser la rencontre entre le congressiste et son écosystème.

L'objectif est de bâtir un Congrès365 qui repose sur une offre événementielle qui soit une nouvelle expérience congrès... un lieu de vie et un lien permanent avec les congressistes qui optimisent les coûts de participation au congrès au travers d'une expérience annuelle digitale.

Rentabiliser les temps passés dans l'exposition et favoriser la rencontre efficace avec les partenaires en veillant à rendre identifiables, en amont de la manifestation, toutes les ressources de l'exposition.

Cela implique sur le site congrès un programme plus lisible, une information plus complète, une liste des partenaires au contenu plus "élaboré" pour une relation choisie (possibilité de poser des questions, de prendre des rendez-vous, d'accéder aux mini-sites des partenaires...).

## Comment préparer sa venue pour optimiser le temps passé ?

Une fois inscrit, vous disposerez dans votre espace congressiste d'un fil d'actualité sur les principales échéances de votre participation.

La page d'accueil de l'espace congressiste vous aidera à préparer votre participation et vous fera découvrir chaque nouveauté en temps utile.

Le courriel l'Info : le bon réflexe. Prenez 30s tous les jeudis pour lire l'Info de la semaine et découvrir une action à réaliser ou une information à retenir : nouveautés, bons plans, temps forts du congrès...



La Newsletter Congrès365 pour aller plus loin avec des rapporteurs généraux sur la thématique du congrès. Une fois par mois, vous y trouverez des contenus, des vidéos, des enquêtes, des interviews, des MOOC... que vous pouvez consulter à loisir pour une meilleure préparation.

### Cette année c'est vous qui décidez

- › Choix des ateliers : pour vous aider à faire les bons choix, le plus souvent possible, une vidéo de 30s sera disponible !
- › Choix dans les modes d'information (courriel, notification, info du site) ;
- › Choix d'échanger avec ses confrères.

À titre indicatif, en 2018 plus de 1 700 congressistes ont partagé leurs coordonnées (i.e. qu'ils ont accepté lors de leur première connexion à l'espace privé que leurs coordonnées soient visibles par tous les congressistes dans cet espace). Cela a généré 5 540 requêtes pour rechercher un confrère (par région, par réseau, par cabinet ou nominativement).

### Une visite sur mesure

Le développement de l'espace congressiste (privé) a été enrichi :

- › ressource documentaire liée à la thématique du congrès et son écosystème ;
- › profilage professionnel lié au métier et au thème du congrès pour networker ;
- › annuaire des congressistes ;
- › gestion des rendez-vous partenaires ;
- › avantages produits (boutique) ;
- › parcours (« numérique », « fun »).

### Comment la rencontre et l'échange ont-ils été placés au cœur du congrès pendant ces trois jours ?

L'exposition se dote de nouveaux espaces : networking pour favoriser la rencontre, coworking pour un break cabinet ou client... et une Conférence Room, salle multiplex pour assister à la retransmission d'une sélection que vous souhaitez suivre.

C'est également une nouvelle application congrès qui vous transformera en acteur (votes, questions aux intervenants, quiz, notifications...), vous informera (si vous le souhaitez) des espaces à ne pas manquer et vous permettra de construire votre plan de visite et tout ce dont vous avez besoin pendant ces 3 jours.

### Et après ?

Pour prolonger le lien, Congrès365 donnera accès aux congressistes, pendant les quatre mois suivant la manifestation, à des contenus PowerPoint, audio et vidéo dans l'espace privé congressiste.

Vous pourrez également, à partir de cet espace, prolonger vos échanges avec les partenaires. Les avantages produits seront poursuivis.

Nous ne manquerons pas de vous solliciter à travers l'enquête de satisfaction post-événement mais aussi avec une enquête spécifique sur le Congrès365.

### Les nouveaux formats

Les nouvelles appellations des différents formats de séminaires proposés aux congressistes ambitionnent de :

- › rendre plus lisible notre proposition thématique, notamment aux nouveaux congressistes ;
- › proposer des formats plus adaptés à la "consommation" d'aujourd'hui, les congressistes réservant en priorité les formats courts ;
- › faciliter la réservation des places dans les séminaires.

Ainsi, nous avons réduit la durée des conférences de la profession à une heure et trouvé une dénomination commune à tous les séminaires d'une heure et de 30mn.

	Nouvelle appellation	Ancienne appellation
Pour l'institution...	Atelier profession (1 h)	Conférence de la profession (1h30)
	Atelier actualité (1 h)	Essentiel (1h00)
	Flash découverte (30 mn)	Découverte (30mn)
Pour les partenaires...	Atelier solution (1 h)	Atelier solution partenaire (1h00)
	Flash connect (30 mn)	Kiosque actualité (30mn)
	Flash meeting (30 mn)	30 min pour convaincre (30mn)

Les plénières ont une durée de 1h30 (anciennement deux heures), le principe étant que rien ne se passe d'autre durant celles-ci pour éviter la déperdition.

# LA PALETTE DE NOS PRESTATIONS S'ÉLARGIT !

Après plus de 18 mois de travail d'analyse, de propositions, d'argumentations et de conviction, un texte majeur<sup>1</sup> a été voté le 22 mai dernier. Il donne aux experts-comptables l'occasion d'entrer un peu plus dans la lumière, non pas pour le plaisir de briller, mais pour se faire reconnaître, cette fois officiellement, comme des acteurs majeurs de la performance économique. S'emparer de ces dispositions nouvelles pour renforcer notre croissance et nous positionner résolument sur le conseil est capital. Honoraires de succès, mandat de paiement, compétences spécialisées, SPE, experts-comptables en entreprise... autant de prestations pour rendre le métier d'expert-comptable encore plus passionnant dans sa forme actuelle et future.

Tour d'horizon très concret sur les évolutions obtenues.



1. La loi pour la croissance et la transformation des entreprises



## Honoraires de succès

**Mon cabinet d'expertise comptable va désormais pouvoir facturer des honoraires complémentaires de succès !**

**Je vais désormais pouvoir facturer des honoraires de succès, en complément des honoraires de diligence définis dans la lettre de mission, à déterminer selon un objectif chiffré à atteindre dans le cadre de missions.**

### Concrètement, que puis-je faire ?

Dans le cadre d'une mission de conseil en transmission d'entreprise, par exemple, une activité naturelle pour mon cabinet d'expertise comptable, je vais définir avec mon client, soucieux de vendre son entreprise, un objectif chiffré de transaction et un pourcentage d'honoraires de rémunération en cas de succès et complémentaire des honoraires de diligence.

De façon réciproque, cela peut naturellement s'appliquer s'il s'agit d'une mission de conseil pour racheter une entreprise.

La démarche est la même également si, par exemple, j'accompagne mon client pour lever des fonds et le conseille dans sa stratégie (business plan, montage financier), voire dans l'identification et la mise en relation avec des investisseurs potentiels.

Le champ des possibles est large. Cela peut s'appliquer également pour une recherche de financement, l'obtention de crédits ou lors d'une mission de recouvrement

de créances ou bien pour une mission de réduction des coûts ; la condition étant de bien définir et chiffrer l'objectif à atteindre.

Je peux également aider mon client à identifier et recruter un nouveau talent comptable ou financier dans le cadre d'une mission avec des objectifs précis, comme le ferait un cabinet de conseil en recrutement ou un chasseur de têtes.

Pour autant, il reste interdit de fixer des honoraires de succès pour les missions relevant de la prérogative d'exercice (tenue de comptabilité, révision comptable...) ou participant à l'établissement de l'assiette fiscale ou sociale du client. Naturellement, il convient que les honoraires complémentaires de succès ne soient pas de nature à mettre en cause mon indépendance. Enfin, ces honoraires de succès ou « success fees » doivent venir en complément des honoraires de diligence, qui restent le socle obligatoire.





## Mandat de paiement

**Nous allons pouvoir procéder au recouvrement amiable et au paiement des dettes des clients à travers un mandat de paiement.**

**Au-delà du mandat implicite qui me permet d'agir pour le compte des clients auprès de l'administration fiscale et des organismes de Sécurité sociale sans avoir à produire un document signé de mon client pour chaque démarche, le mandat de paiement me permet d'aller encore plus loin en procédant au paiement des fournisseurs et au recouvrement amiable des créances.**

### Concrètement, que puis-je faire ?

En pratique je vais pouvoir non seulement préparer les ordres de virements aux fournisseurs comme ce que je fais actuellement par exemple pour les déclarations sociales, mais je pourrai également effectuer les paiements pour le compte de mon client en m'assurant que la facture a fait l'objet d'un bon à payer et en lui rendant compte des opérations effectuées.

Je pourrai également, le cas échéant, renégocier les dettes de mon client en bonne intelligence avec ses fournisseurs.

### Et le recouvrement amiable ?

Je pourrai établir les factures de mes clients, suivre le paiement, effectuer les relances mais aussi assurer le recouvrement amiable des créances en mettant en demeure le débiteur de payer sa dette. C'est une opération qui me permettra de proposer à mes clients une mission d'externalisation complète de son processus de facturation, allant de l'établissement de la facture à son recouvrement.

### Mon rôle de conseil sera-t-il privilégié ?

Mon expertise et ma connaissance des objectifs et contraintes de BFR et de trésorerie de mes clients constituent un avantage déterminant pour mener à bien ces missions de conseil.

Avec le mandat implicite, le mandat de paiement et le recouvrement amiable, un marché potentiel s'ouvre à moi pour prendre en charge l'externalisation de la fonction administrative de mes clients et leur proposer du « full service ». J'enrichis ainsi mon offre et je développe mon chiffre d'affaires.

J'ai même, à terme, un potentiel pour monter en expertise et créer un département spécifique dans mon cabinet, devenir en quelque sorte le « DAF de mon client » !



## Compétences spécialisées

**Je pourrai désormais afficher jusqu'à trois compétences spécialisées sur le marché.**

**Le Conseil supérieur a saisi l'occasion des décrets découlant de la loi Pacte pour intégrer dans les textes régissant la profession des dispositions relatives à la reconnaissance des compétences spécialisées pour l'expert-comptable personne physique.**

**Cette mesure constitue un réel vecteur d'image, de valorisation et d'attractivité pour les experts-comptables vis-à-vis de leurs clients et du marché.**

### Concrètement, que puis-je faire ?

Pour m'approprier cette mesure, je vais d'abord avoir une vision stratégique en fonction de mes compétences.

Naturellement, le choix à opérer doit être légitime au regard de mes formations et/ou de mon expérience professionnelle. Je dois ensuite déterminer les domaines d'interventions techniques (ex. : évaluation) ou sectorielles (ex. : secteur agricole) que j'aimerais déployer et donc afficher comme « compétences spécialisées ».

Pour consolider mon orientation, j'observe également mon portefeuille clients et ses besoins. Je conforte la cohérence avec mes autres expertises et j'adapte l'ensemble de mon offre.

À moyen terme, je peux aussi envisager de me former pour viser telle spécialité puis former mes collaborateurs ou recruter de nouveaux talents.

Une fois cette analyse faite, j'élaborerai naturellement un dossier de demande de reconnaissance de compétence spécialisée auprès de mon Conseil régional pour obtenir ce nouvel atout et m'autoriser à communiquer ouvertement auprès du marché.

Concrètement, je vais pouvoir, conformément à la réglementation, en cours d'adaptation, afficher mes compétences préalablement reconnues et me désigner spécialiste dans ce domaine.





## Expert-comptable en entreprise

Les « experts-comptables salariés en entreprise » bénéficient désormais d'un titre !

Cette nouvelle catégorie sera inscrite à la suite du tableau de l'Ordre des experts-comptables ! La profession renforce de facto sa communauté, sa reconnaissance et son poids en France comme en Europe.

### Concrètement, que puis-je faire ?

C'est un réel bénéfice pour ma profession et pour chacun d'entre nous.

Concrètement, bon nombre de mes interlocuteurs dans les PME, ETI et groupes sont diplômés d'expertise comptable. Il s'agit très souvent de directeurs financiers, de responsables du contrôle de gestion, de l'audit et naturellement des responsables de la comptabilité. Désormais, ils auront un titre d'« expert-comptable en entreprise » et pourront volontairement adhérer à l'Ordre.

Ceci renforce naturellement le climat de confiance et la qualité des échanges, déjà très positifs au quotidien. À noter que ces diplômés d'expertise comptable ont déjà effectué des stages en cabinet d'expertise comptable pour obtenir leur diplôme et, pour certains, peuvent être amenés à retravailler au cours de leur carrière dans des sociétés d'expertise comptable.

Désormais les diplômés d'expertise comptable, salariés en entreprise, vont pouvoir bénéficier des outils de formation et d'animation mis à leur disposition par l'Ordre.

Cette mesure est donc un facteur d'enrichissement pour les experts-comptables, comme pour les experts-comptables salariés en entreprise, et pour l'institution qui s'en trouve renforcée.



## Société pluriprofessionnelle d'exercice

**J'ai la possibilité de créer une SPE avec d'autres professions**

**La société pluriprofessionnelle d'exercice (SPE) inscrite dans la loi dite Macron d'août 2015 s'enrichit avec la loi Pacte qui permet désormais aux commissaires aux comptes de constituer une SPE. La combinaison de ces évolutions offre un potentiel de diversification...**

### Concrètement, que puis-je faire ?

Bon nombre d'experts-comptables sont déjà commissaires aux comptes et leurs sociétés d'expertise comptable sont des sociétés mixtes ; donc cette mesure est moins innovante que celle de la loi Macron de 2015 qu'il est utile d'expliciter.

Depuis 2015, je pouvais en effet créer une SPE pour réunir des expertises plurielles avec l'interprofession dans les domaines juridiques, judiciaires et du chiffre.

Une telle démarche structurante nécessite naturellement au préalable d'identifier les bons partenaires, vecteurs de synergies et de développement pour mon cabinet.

Le potentiel d'alliance en effet est large puisque cela peut concerner les avocats, les avocats au conseil, les notaires, les commissaires-priseurs, les huissiers de justice, les mandataires judiciaires, les administrateurs judiciaires ou les conseils en propriété industrielle.

Je connais d'une façon générale ces professions car je suis amené à travailler avec elles mais de façon ponctuelle sur des dossiers spécifiques ; désormais - depuis 2015 - je peux m'associer avec elles.

Le champ des possibles est large. Cela nécessite de mener une véritable analyse marketing et stratégique avec mes collaborateurs et de prendre le temps de la réflexion !

### « Et maintenant..., que vais-je faire ? »

Ces différentes mesures sont le fruit d'avancées, de discussions et parfois de vives négociations menées avec les pouvoirs publics.

Elles s'inscrivent naturellement dans le cadre d'une stratégie globale du Conseil supérieur afin de renforcer l'activité conseil des experts-comptables et l'exploitation du digital pour les missions comptables.

Concrètement, le texte de loi a été promulgué au J.O. le 22 mai et un certain nombre de décrets et textes complémentaires vont fixer leurs conditions d'application.

En parallèle, le Conseil supérieur, en plus de ce focus, va proposer des outils, des contenus et des conseils pour aider les experts-comptables à s'approprier au mieux ces nouvelles mesures.

« S'approprier », car à la clé il y a un potentiel pour gagner et facturer de nouvelles missions, sur la base de lettres de missions spécifiques ou d'avenants à signer !

Naturellement, la mise en musique de ces mesures nécessite au préalable que chaque cabinet mène une véritable réflexion marketing : Quels sont les besoins du marché ? Quelle est mon offre et comment est-elle perçue ? Quels sont mes objectifs stratégiques ? Quelle est la concurrence et comment va-t-elle réagir ? Quels sont les freins à lever ? Quel est le degré d'expertise et de motivation de mes collaborateurs ? Faut-il recruter de nouveaux talents et réorganiser la société en conséquence ?

Il s'agit là d'une condition de réussite...

VIE DE L'ORDRE

# ENQUÊTE 74<sup>E</sup> CONGRÈS

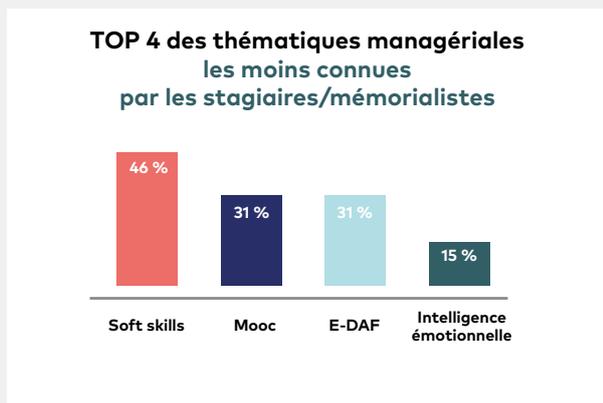
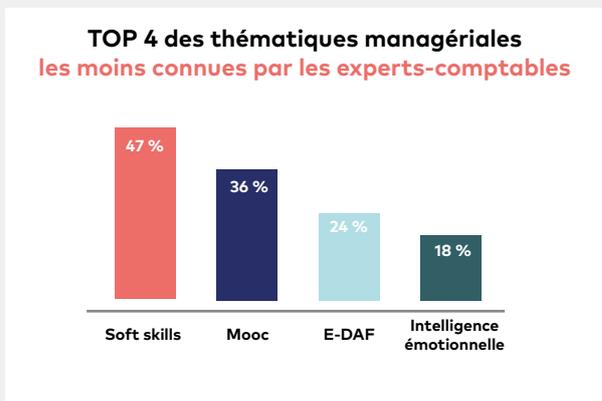
L'Observatoire de la profession comptable a lancé une enquête auprès des experts-comptables, mémorialistes et experts-comptables stagiaires afin d'identifier leurs priorités pour les 5 prochaines années en matière de management et de numérique.

L'objectif est d'aider les rapporteurs à affiner les thématiques qui seront présentées lors du 74<sup>e</sup> Congrès

L'enquête a été transmise par mail entre le 15 et le 29 mars 2019. L'intégralité des résultats de l'enquête sera dévoilée lors du 74<sup>e</sup> Congrès.

**3 122** personnes ont répondu à l'enquête :  
 > **1 999** experts-comptables ;  
 > **1 123** mémorialistes et experts-comptables stagiaires.

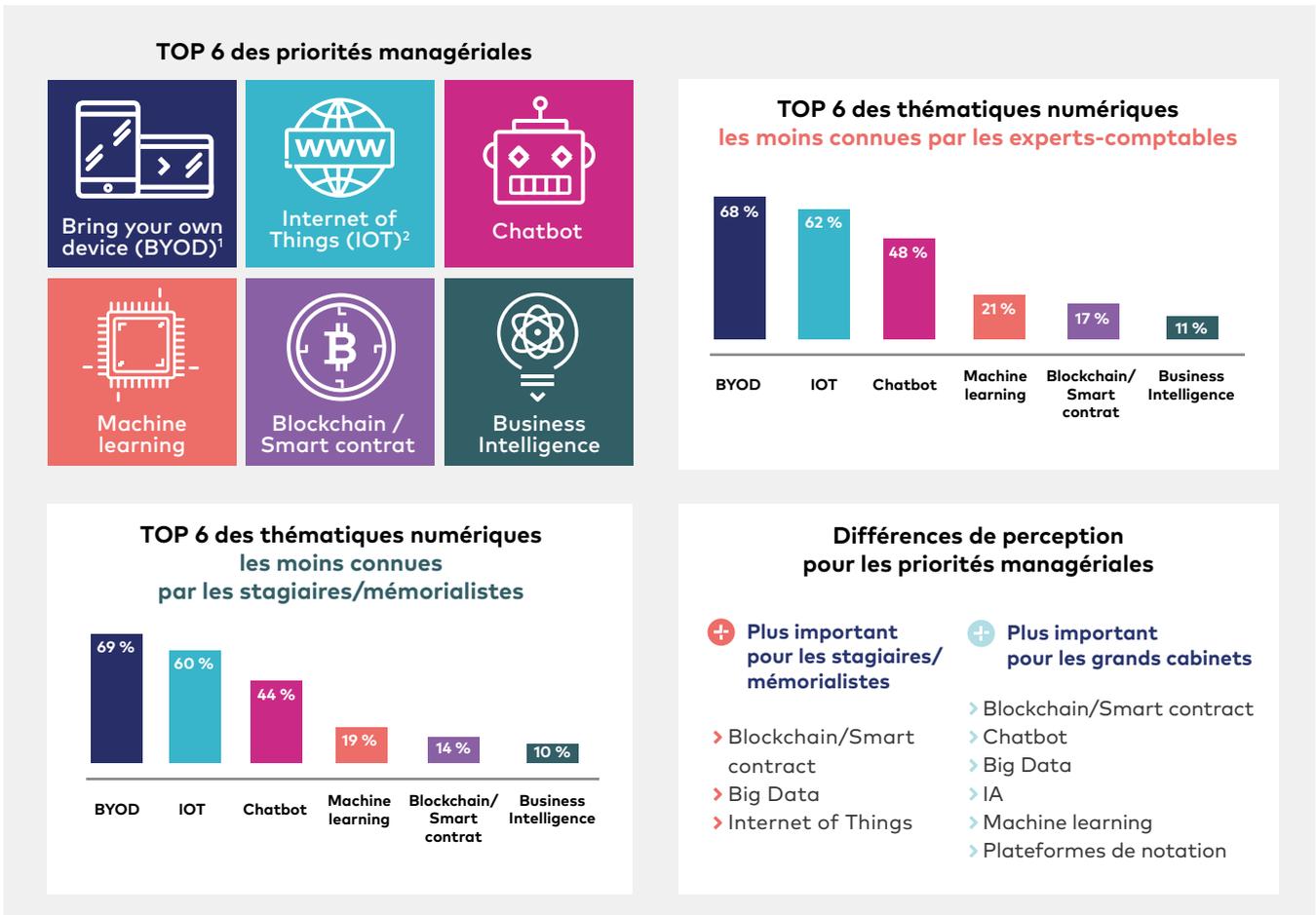
## PRIORITÉS EN MATIÈRE DE MANAGEMENT POUR LES 5 PROCHAINES ANNÉES



**Différences de perception pour les priorités managériales**

- +** Plus important pour les stagiaires/mémorialistes
  - > E-réputation
  - > Modes de management
  - > Soft skills
- +** Beaucoup moins connu par les stagiaires/mémorialistes que par les experts-comptables
  - > Mooc

PRIORITÉS EN MATIÈRE DE NUMÉRIQUE POUR LES 5 PROCHAINES ANNÉES



1. Apportez vos appareils personnels  
2. Internet des objets

AUTRES SUJETS D'IMPORTANCE



# SE RAPPELER LE PASSÉ POUR ABORDER SEREINEMENT L'AVENIR... ET RESTER AU CŒUR DES FLUX

Épisode 1 : 1955-1973

Pour le 74<sup>e</sup> Congrès, les rapporteurs, Sanaa Moussaïd, Dominique Périer et Fabrice Heuvrard confirment la place de l'expert-comptable au cœur des flux. Pour ce faire, ils abordent la thématique de manière chronologique en distinguant l'expert-comptable d'aujourd'hui, de demain et d'après-demain :

**Le cabinet d'aujourd'hui** : quelles sont les technologies, les usages et les modes de management nécessaires pour être un « **cabinet contemporain au cœur des flux** » ?

**Le cabinet de demain** : quelles sont les technologies, les usages et les modes de management nécessaires pour être un « **cabinet moderne au cœur des flux** » ?

**Le cabinet d'après-demain** : quelles sont les technologies, les usages et les modes de management nécessaires pour être un « **cabinet avant-gardiste au cœur des flux** » ?

Mais avant de parler d'aujourd'hui et de demain, il est intéressant de faire un retour dans le passé et de regarder les méthodes utilisées par les **cabinets d'hier**.

## 1955-1962 : de la comptabilité par décalque aux positionneuses comptables<sup>1</sup>



Le décalque prend son origine dans la loi humaine du moindre effort et dans le besoin de rapidité qu'impose la vie moderne de l'époque. Aussi, l'une des tâches du comptable consistant à enregistrer, centraliser et reporter la même somme, est-il apparu plus simple et plus rapide de condenser ces trois opérations matérielles en une seule. C'est tout le principe du décalque. Les avantages en sont multiples :

- rapidité, par la suppression de deux opérations et de la plupart des pointages ;
- exactitude, par la disparition des reports et l'élimination des inversions, omissions, etc. ;
- souplesse, grâce à la possibilité de tenir, sans perte de temps sensible, autant de comptes qu'il est souhaitable.

Malheureusement, aucune œuvre humaine n'est parfaite et le décalque n'est pas sans reproches : longueur des balances, imputation erronée, chevauchement de lignes, décalages de colonnes, etc. C'est pourquoi le décalque mécanique remplace le décalque manuel, en conservant les avantages de rapidité, d'exactitude et de souplesse du système et en éliminant, partiellement tout au moins, les inconvénients et servitudes majeurs des procédés manuels.

Dès lors, les entreprises, même les plus modestes, pouvaient, avec une seule personne et une seule machine, tout à la fois établir leur courrier, leurs factures, les bulletins de paie de leurs employés, la tenue de leurs stocks et leur comptabilité générale, à l'exception des additions et des tirages de soldes. Pour effectuer ces opérations, il était en effet nécessaire d'avoir, en complément d'une machine à écrire, une machine à calculer... ou une machine comptable, telle une positionneuse.

La positionneuse est une machine électrique à chariot, munie :

- d'un clavier complet de machine à calculer ;
- de touches supplémentaires permettant de dater, d'inscrire un libellé réduit ou symbolique, d'effectuer des totaux, sous-totaux, additions, soustractions, soldes, etc. ;
- de commandes à pression pour le déplacement horizontal du chariot et vertical du cylindre et l'appel de totalisateurs.

La positionneuse simple est dite duplex lorsqu'elle est munie de deux totalisateurs liés l'un à l'autre et tournant en sens inverse (l'un effectue les totalisations verticales, l'autre les additions ou soustractions horizontales). Elle est dite multplex lorsqu'elle est munie de trois totalisateurs verticaux au moins et d'un totalisateur horizontal au moins. L'emploi de ces machines, d'un prix assez élevé, ne se justifie que lorsqu'on leur confie des opérations en grande série avec reprise des anciens soldes et tirage de nouveaux, telles que la tenue des comptes courants bancaires, de l'inventaire permanent des stocks, des comptes "clients" et "fournisseurs" et des états statistiques complexes.

1. Inspiré de la Revue française de comptabilité n° 12, août 1957 (notamment les articles de A. Defosse sur la mécanographie comptable) et du Bulletin d'information et de liaison n° 188 de mai 1963.

2. Inspiré de « La marque Expert-comptable au service de l'économie - 70 ans d'histoire ».

## 1963 -1973 : de la mécanographie à l'informatisation<sup>2</sup>

Comme celui de la mécanographie, le tournant de l'informatique est bien négocié par les professionnels. En 1965, le Comité d'études et de recherches de l'enseignement technique (Cerpet) réclame l'avis du Conseil supérieur sur l'utilisation d'ordinateurs pour la gestion et l'enseignement de la comptabilité. En 1966, le Conseil supérieur et le Cerpet créent un groupe d'études sur l'évolution de la comptabilité en lien avec l'Association française d'informatique et de recherche opérationnelle (Afiro), la Société d'économie et de mathématiques appliquées (Sema) et le groupe informatique du Comité national de l'organisation française (Cnof).

En octobre 1967, le Conseil supérieur lance une enquête sur la « position des membres de l'Ordre face à la mécanographie et à l'électronique », d'où il ressort que seulement 10 % des professionnels disposent de matériels mécanographiques et que moins de 3 % utilisent des machines à cartes perforées.

En 1968, des journées d'études sur « Comptabilité et informatique au service d'une meilleure gestion » sont organisées à Rennes en collaboration avec l'institut d'administration des entreprises. Les actes sont publiés dans les numéros spéciaux de la Revue française de comptabilité de 1969. En décembre 1970, le Conseil supérieur forme une commission permanente d'étude des méthodes informatiques. La même année, il demande des garanties, qui sont accordées par leur président-directeur général, à des groupements exécutant des travaux de comptabilité (société Euro-data, Centre d'ordinateurs calculs et la compagnie des centres mécano-comptables-CCMC).

En 1972, le Conseil signe une convention avec le délégué général à l'informatique auprès du ministre du développement industriel et scientifique favorisant l'informatisation de la profession et celle des entreprises. L'Ordre va financer la moitié de ce plan par le biais d'une taxe informatique de 250 francs par membre et avec un plan triennal de trois millions de francs pour passer des marchés d'équipement et éventuellement développer des centres informatiques dans les régions. Mais l'idée de centres informatiques et d'un centre comptable central financé par le Conseil supérieur



est rapidement abandonnée, en raison de l'attachement des professionnels à la libre fondation des structures privées.

À l'issue de cette période de presque 20 ans (de 1955 à 1973), les méthodes de travail ont profondément évolué et l'expert-comptable a montré toute sa capacité à évoluer. RDV le mois prochain pour connaître la suite de l'histoire d'une profession au cœur des flux.

**Eric Ferdjallah-Chérel**, diplômé d'expertise comptable  
Directeur du département des études  
du Conseil supérieur

L'expert-comptable  
au cœur des flux  
PROGRAMME

74<sup>e</sup> CONGRÈS  
DE L'ORDRE  
DES EXPERTS-  
COMPTABLES

25 au 27 septembre 2019  
Palais des Congrès de Paris  
Porte Maillot

# EMBELLIE DE LA CONJONCTURE AU 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2019

L'Ordre des experts-comptables, à travers son baromètre « Image PME » permettant de suivre l'activité et l'investissement, constate une accélération de la croissance sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2019 et une reprise de l'investissement.

## Les TPE-PME renouent avec l'investissement (+0,8 %) et une croissance dynamique (+2,6 %)

La croissance du chiffre d'affaires des TPE-PME françaises s'accélère sur le 1<sup>er</sup> trimestre, après un an de fléchissement. La performance est d'autant plus remarquable que l'effet de base reste défavorable (l'activité lors du 1<sup>er</sup> trimestre 2018 ayant été dynamique). Côté investissement, après cinq trimestres consécutifs de baisse, les entreprises ont accru leur effort de 0,8 %. L'analyse moyenne sur les quatre derniers trimestres montre, malgré ce léger rebond, une baisse de 2,2 % des montants investis.

Toutes les régions enregistrent une hausse de chiffre d'affaires ce trimestre et participent à l'accélération de la croissance nationale, à l'exception de trois territoires : l'Auvergne-Rhône-Alpes (+2,4 %) dont les résultats stagnent comparativement à la fin d'année 2018, l'Île-de-France (+1,9 %)

et les Hauts-de-France (+1,9 %) dont les performances diminuent.

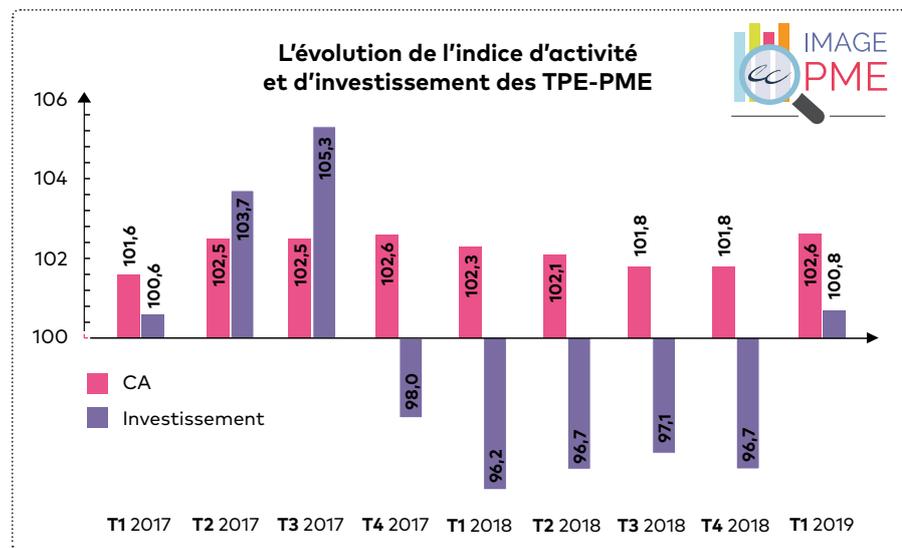
Six régions révèlent une croissance supérieure à 3 % : les Pays de la Loire (+4 %) et la Bretagne (+3,5 %), habitués depuis plusieurs trimestres au haut du classement, le Centre-Val de Loire (+3,5 %) qui remonte dans le trio de tête, mais aussi la Normandie (+3,5 %), l'Occitanie (+3,5 %) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (+3,2 %).

Globalement, les écarts de croissance se resserrent comparativement au dernier trimestre.

La croissance de l'activité concerne les TPE-PME des neuf secteurs suivis par l'Ordre des experts-comptables. Les entreprises des secteurs de l'hébergement restauration (+3,5 %) et de la construction (+2,7 %) améliorent nettement leurs résultats et soutiennent la croissance avec celles des transports et de l'entrepôt (+3,5 %) et du commerce (+2,7 %). En termes d'investissement, seuls quatre

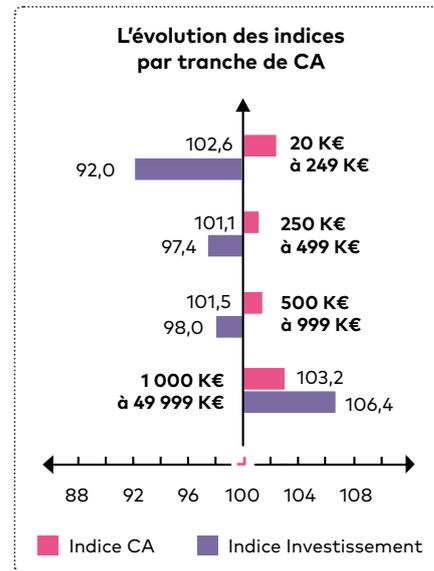
secteurs sur les neuf étudiés enregistrent une hausse de leur effort et participent à la reprise au niveau national.

La hausse de l'activité s'accélère pour toutes les catégories de TPE-PME. Les entreprises dont le CA annuel est compris entre 250 et 499 K€ (+1,1 %) retrouvent ainsi le chemin de la croissance, après trois trimestres consécutifs de baisse d'activité. Cependant, en matière d'investissement, seules les PME réalisant plus d'un million d'euros de chiffre d'affaires annuel ont augmenté leur effort (+6,4 %) et enregistrent leur meilleure performance depuis deux ans.



Source : Image PME, base Statexpert

Note de lecture indice activité à 102,6 : le chiffre d'affaires des TPE-PME françaises a augmenté de 2,6 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2019, par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2018.



Source : Image PME, base Statexpert

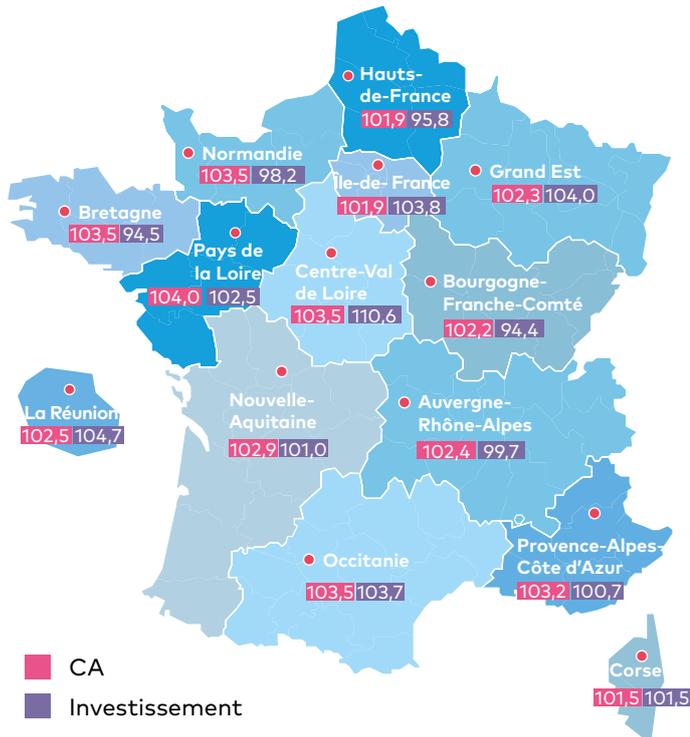
**+** POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez toutes les données mensuelles et trimestrielles ainsi que les analyses sur le site ou sur l'application mobile IMAGE PME, téléchargeable sur Apple Store ou Google Play.

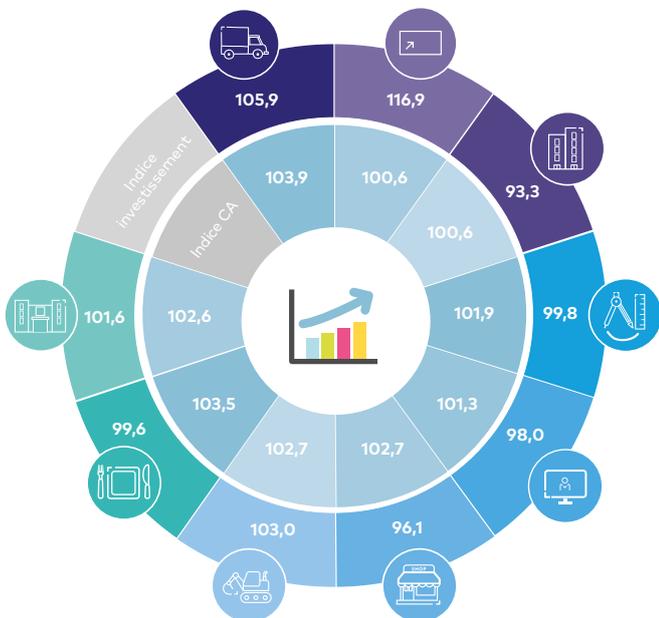


## LA CARTE DE FRANCE

(en indice de CA et d'investissement) - 1<sup>er</sup> trimestre 2019



## L'ÉVOLUTION DE L'INDICE D'ACTIVITÉ ET D'INVESTISSEMENT PAR SECTEUR - 1<sup>er</sup> trimestre 2019



- Transports et entreposage
- Act. spécialisées / scientifiques et techniques
- Construction
- Activités immobilières
- Activités financières et d'assurance
- Autres activités de services
- Hébergement et restauration
- Commerce
- Industrie manufacturière

# Comment améliorer la performance de votre cabinet ?



## #7 Développer DES NOUVELLES MISSIONS

avec



[www.rfactuacompta.com](http://www.rfactuacompta.com)

Le E-learning  
Performance du cabinet  
spécial Experts-comptables



Revue Fiduciaire

# LE MARKETING DANS LES CABINETS

Le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables actualise son étude biennale sur la gestion des cabinets et vous présente le chapitre de l'étude sur le marketing dans les cabinets.

## Des difficultés pour se différencier et un manque de formalisation de l'offre de missions

La grande majorité des cabinets a encore bien du mal à se différencier de la concurrence. Un constat qui n'est guère surprenant dans la mesure où l'activité de la plupart des cabinets reste très centrée sur la mission traditionnelle, sur laquelle il est très difficile de se différencier.

De plus, la profession se caractérise toujours par un manque de formalisation de son offre. À la question « disposez-vous d'un catalogue de services formalisé ? », près de 60 % des cabinets répondent « non » et près de 20 % « plutôt non ». Au final, seuls 7 % des cabinets assurent disposer d'un catalogue de services formalisé. Et plus de six cabinets sur dix n'ont pas formalisé les caractéristiques de leurs missions à travers des fiches produits (ou fiches missions<sup>1</sup>).

## Une fonction marketing encore peu structurée même si elle tend à se développer

La part des cabinets disposant d'un responsable marketing/communication progresse certes d'année en année, mais 86 % des cabinets interrogés dans le cadre de cette étude n'en ont toujours pas. Notons que, sans grande surprise, la présence d'un tel profil est clairement une fonction croissante de la taille des cabinets.

La communication vers l'extérieur se développe toutefois, via l'utilisation d'outils tels que des lettres d'information,

les sites internet des cabinets, les réseaux sociaux. 80 % des cabinets sont désormais présents sur internet via un site (en forte progression sur les dernières années) et plus de la moitié d'entre eux diffusent également une lettre d'information à leurs clients. Cette communication des cabinets s'inscrit toutefois encore rarement dans le cadre d'une stratégie clairement définie. Moins de 10 % des cabinets interrogés ont ainsi défini des cibles et des objectifs chiffrés en la matière.

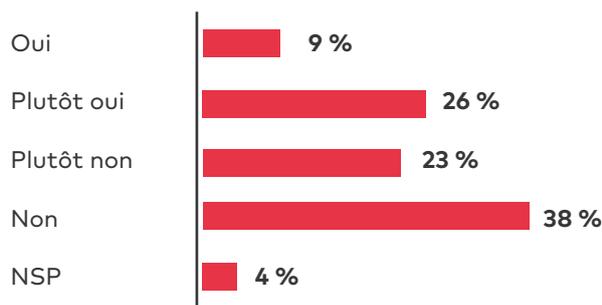


### Méthodologie d'enquête

L'étude biennale sur la gestion des cabinets d'expertise comptable menée par le Conseil supérieur et son Observatoire de la profession comptable auprès de l'ensemble de la profession a permis de récolter les réponses de plus de 2 300 experts-comptables entre les mois de juin et juillet 2017. Les résultats ont été redressés selon les critères de taille, afin d'être représentatifs de la profession dans son ensemble.

1. Des fiches missions sur plus de 35 thématiques sont à disposition sur la partie privée du site de l'Ordre ou sur bibliordre

## Avez-vous déterminé et formalisé les éléments qui différencient votre cabinet de la concurrence ?



Source : Enquête de l'Observatoire



### POUR EN SAVOIR PLUS



L'édition 2018 de l'ouvrage « Gestion des cabinets d'expertise comptable », ainsi que le « Guide des bonnes pratiques managériales » sont disponibles sur :

- > Bibliordre : [www.bibliordre.fr](http://www.bibliordre.fr)
- > La Boutique : [www.boutique-experts-comptables.com](http://www.boutique-experts-comptables.com)

Automatisation de la comptabilité - Coworking - Console de supervision

**ebp**·Horizon



**CO-PILOTEZ  
LA CROISSANCE  
DE VOS CLIENTS**

EBP Informatique SA, au capital de 1 million d'euros • ZA du Bel Air - 78120 Rambouillet • RCS VERSAILLES B 330 838 947 • Juin 2019

*Les Experts-Comptables comptent sur les solutions collaboratives et automatisées d'EBP Horizon.*

*Accompagnons le succès et la pérennité des TPE – PME.*

**[ebp.com/expert-comptable](http://ebp.com/expert-comptable)**

**ebp**  
SOLUTIONS DE GESTION

CE QUI COMPTE, C'EST VOUS

# SITE PRIVÉ : OÙ TROUVER LES QUESTIONS/RÉPONSES JURIDIQUES ?

Sur le site privé de l'Ordre figure une base déontologie constituée de questions/réponses rédigées par le service juridique du Conseil supérieur. Cette base permet aux experts-comptables de consulter des réponses portant sur diverses thématiques : la communication (démarchage, publicité), les conditions d'exercice, le droit de rétention, les honoraires, le périmètre d'activité (missions autorisées...), le secret professionnel, le Tableau...



## Où les trouver ?

Il est possible d'accéder aux **Questions/réponses juridiques** de deux façons différentes :

The screenshot shows the website's navigation menu. On the left is a sidebar with icons for 'Accueil', 'Mon exercice professionnel', 'Mon expertise', 'Mon institution', 'Ressources documentaires', and 'Services & Clubs'. The main content area is divided into three columns: 'MON EXERCICE PROFESSIONNEL', 'PRATIQUE DE LA RÉGLEMENTATION PROFESSIONNELLE', and a third column with various sub-topics. The path to 'Questions/réponses juridiques' is highlighted in red.

### Première façon :

Consulter les Questions/réponses juridiques dans la rubrique *Mon exercice professionnel*, puis dans *Pratique de la réglementation professionnelle* et sélectionner *Questions/réponses juridiques*.

Il est ensuite possible d'afficher les questions/réponses par thématique.

### Deuxième façon :

Rechercher les Questions/réponses juridiques via le moteur de recherche et affiner les résultats par nature de document et par éditeur.

The screenshot shows the search results page. It features a sidebar with navigation icons. The main content area displays two search results under the heading 'QUESTIONS/RÉPONSES JURIDIQUES'. Each result includes a title, a brief description, and the date/author information.

The screenshot shows the search filter panel. It includes a 'Filtrer' button, a 'Réinitialiser' button, and several filter categories: 'PUBLIÉ DEPUIS' (set to 'Aucun(e)'), 'TYPE' (set to 'OUTIL TECHNIQUE (17)'), and 'PUBLIÉ PAR' (set to 'CSOEC (17)'). A 'Filtrer' button is at the bottom.

# UTILISERIEZ-VOUS CE MOYEN DE COMMUNICATION POUR CONSEILLER VOS CLIENTS ?



Alors pourquoi continuer à gérer votre cabinet avec des outils obsolètes ?

**Soyez acteur du changement,  
choisissez notre solution innovante**



## WELYB

Au cœur de l'organisation du cabinet !

[contact@welyb.fr](mailto:contact@welyb.fr)

[www.welyb.fr](http://www.welyb.fr)

# l'expert comptable

## un conseil qui compte

*La campagne se déploie à l'échelle nationale en télévision, en radio, dans la presse et en digital.*

La 2<sup>e</sup> vague de la campagne de communication valorisant le rôle de l'expert-comptable s'est déroulée courant mars et a bénéficié d'un dispositif médias puissant. Les vagues 1 et 2, avant de démarrer la 3<sup>e</sup> en septembre prochain, ont fait l'objet d'une enquête Ipsos pour en mesurer l'impact.



Après le prélèvement à la source en décembre 2018 qui avait pour objectif d'installer le rôle de conseil de l'expert-comptable et de lancer le slogan « *l'expert-comptable, un conseil qui compte* », le 2<sup>e</sup> volet, en mars 2019, avait pour thème la transmission d'entreprise (côté cession et reprise). Le dispositif média a permis de toucher des millions de personnes. Retours en chiffres.



**TÉLÉVISION**  
du 11 au 31 mars

**Un spot\*  
de 30 secondes**

diffusé sur une sélection de chaînes généralistes, d'information et de sport.

**70 %**  
d'emplacements  
préférentiels avec un  
taux de répétition de 4,5

**33 millions**  
de contacts



\*Revoir et réécouter les spots TV et radio sur le site de l'Ordre : [www.experts-comptables.fr](http://www.experts-comptables.fr), rubrique "Être conseillé par un expert-comptable" puis "Un conseil qui compte".



## RADIO

du 11 au 22 mars

Deux spots\*  
de 30 secondes

l'un sur la **cession**, l'autre  
sur la **reprise**, diffusés  
en alternance.

181 diffusions  
passages

Pour près  
de **14,5 millions**  
de contacts



## PRINT

10 insertions

1,2 million  
de contacts



## CATCH UP TV (REPLAY)



## DIGITAL

6,6 millions d'impressions

### Une campagne post-test pour qualifier l'impact des 2 premières vagues

L'objectif de cette campagne post-test des vagues 1 et 2 était :

- › d'évaluer la visibilité globale de la campagne et de chacun des médias composant le dispositif ;

- › d'identifier le rôle de chaque média dans le dispositif en termes d'impact et d'engagement ainsi que sur les retombées sur la marque « Expert-comptable » (Identification ? Image ? Attractivité ?) ;

- › de réaliser un diagnostic créatif des films TV, spots radio, visuel presse pour dégager la qualité des messages perçus et leur impact sur l'image de la profession.

Ainsi sur l'échantillon de 800 personnes interrogées\*\* :

- › La pub a plu :
  - en TV pour 53 % des personnes interrogées
  - en radio pour 47 %
- › 43 % disent avoir été incitées à se renseigner sur l'expert-comptable grâce au spot TV et 41 % grâce au spot radio.
- › Pour 54 %, la TV est le média préféré et jugé comme étant le plus pertinent pour communiquer sur le métier. La pub TV a été appréciée pour son côté ludique et divertissant, les pub radio l'ont été pour leurs messages clairs permettant une bonne compréhension du message, la presse a intrigué en utilisant des codes modernes.
- › La pub a répondu au triptyque **crédibilité, pertinence et différenciation**.
- › 59 % considèrent que la campagne a un impact positif sur l'image de la profession. Le métier d'expert-comptable apparaît comme polyvalent aux multiples missions. L'expert-comptable a une grande capacité à résoudre et simplifier des situations complexes et à participer au développement de la croissance de l'entreprise. La campagne donne également une image attractive notamment aux jeunes générations.
- › 56 % apprécient le slogan « *l'expert-comptable, un conseil qui compte* » car il correspond bien aux missions et au métier. Facile à mémoriser, il n'est néanmoins pas très original en soi.
- › 57 % indiquent que la campagne incite à avoir recours à un expert-comptable.

La campagne véhicule de bonnes valeurs et canalise bien les messages clés : elle décrit à la fois l'importance du métier d'expert-comptable, ses qualités et ses missions. Elle véhicule une image plus dynamique et moderne du métier grâce à la boxe et au ton humoristique et original. Elle distille des informations utiles qui permettent d'accréditer le rôle et les compétences de l'expert-comptable.

**Les résultats de l'enquête menée par Ipsos, ont mis aussi en évidence que la visibilité et l'impact de la campagne auront atteint ceux d'annonceurs allouant des budgets deux fois plus conséquents.**

**›› Rendez-vous du 16 au 30 septembre pour la 3<sup>e</sup> saga déclinée en TV et digital... thème du numérique oblige !**

\*\*800 répondants interrogés sous l'angle de leur activité professionnelle : 250 Artisans et Commerçants, 250 Professions libérales, 100 PDG/DG, 200 cadres supérieurs. Dispersion de l'échantillon sur toute la France.

NORMES INTERNATIONALES

# MISSION D'AUDIT CONTRACTUEL D'ÉTATS FINANCIERS EN FRANCE

## UNE NOUVELLE VERSION DES NORMES INTERNATIONALES VIENT D'ÊTRE PUBLIÉE

Une nouvelle version traduite en français des normes ISA de l'IAASB, publiée en anglais en décembre 2016, vient d'être agréée (arrêté du 11 avril 2019, JO du 3 mai). Elle abroge dans le même temps l'arrêté du 20 septembre 2011 rendant applicables les normes ISA dans leur version précédente. Après avoir rappelé les principes d'application des ISA, nous analyserons les principales nouveautés.

### Les experts-comptables appliquent les ISA pour leurs missions d'audit contractuel

#### Objectif d'une mission d'audit contractuel

Classée dans le schéma général du cadre de référence parmi les missions d'assurance sur des comptes complets historiques, la mission d'audit contractuel a pour objectif de permettre à l'expert-comptable d'exprimer une assurance raisonnable sur la conformité des états financiers au référentiel comptable applicable. Ainsi, elle est destinée à répondre aux besoins exprimés d'une assurance supérieure à celle résultant de l'exécution d'une mission d'examen limité.

Pour la mise en œuvre de cette mission, l'expert-comptable doit respecter les dispositions des normes d'audit internationales (ISA) en vigueur dans le référentiel normatif français.

#### Processus d'élaboration des normes ISA

L'International federation of accountants (Ifac) est l'organisme qui fédère la profession comptable au niveau mondial. Il a notamment pour objectif de contribuer à l'harmonisation de l'exercice des missions de la profession comptable par la création de normes internationales et d'un code d'éthique international. Pour ce faire, l'Ifac abrite dans ses locaux quatre conseils de normalisation totalement

indépendants parmi lesquels figure l'International auditing and assurance standards board (IAASB). C'est ce dernier qui est en charge de l'élaboration des normes internationales d'audit (ISA) mais aussi des normes relatives aux autres missions d'assurance ou à des missions sans assurance, telles que la compilation ou les procédures convenues.

De son côté, l'Ordre des experts-comptables, en tant que membre de l'Ifac, s'engage à transposer dans son référentiel normatif national toutes les normes internationales au fur et à mesure de leur adoption par l'IAASB. Ainsi, pour que les ISA s'appliquent en France, il appartient à l'Institution de soumettre à l'agrément des ministres chargés du Budget et de l'Économie une version de ces normes traduite en français.

#### À noter

La version traduite en français des normes ISA de l'IAASB publiées en anglais par l'IFAC en décembre 2016 sont reproduites avec la permission de l'IFAC. Elles ont été traduites conjointement en français par un Comité ad hoc de membres de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC), du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables (CSOEC) et de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE) de Belgique.

### Le nouveau corpus de normes applicables

#### Une mise à jour nécessaire pour tenir compte des évolutions du référentiel international

Depuis 2009, date du dernier référentiel de normes ISA traduites en français, l'IAASB a poursuivi ses travaux de modernisation et d'adaptation de son référentiel à l'environnement économique en prenant en compte les travaux des régulateurs (IFIAR) et des autres organismes normalisateurs comme l'IASB (IFRS). C'est dans ce contexte que la nouvelle norme ISA 701<sup>1</sup>, qui nécessite de communiquer sur les points clés de l'audit (de manière obligatoire pour les sociétés cotées et facultative pour les non cotées), a vu le jour, que la structure du rapport d'audit a été significativement modifiée et que les obligations de l'auditeur au regard des informations fournies dans les annexes des états financiers ainsi que celles incluses dans les autres documents accompagnant les comptes (rapport de gestion, documents adressés aux actionnaires...) ont été renforcées.

Pour tenir compte de ces évolutions, un nouvel exercice de traduction était donc nécessaire.

1. ISA 701, « Communication des points clés de l'audit dans le rapport de l'auditeur indépendant »

## Les principales nouveautés liées au rapport d'audit

**Modification de la structure du rapport de l'auditeur (ISA 700)** - Fondamentalement modifié, le rapport comporte notamment dans l'ordre (ISA 700, §§23 à 42) :

- › une section « Opinion » qui devient la première section du rapport ;
- › une section « Fondement de l'opinion » dans laquelle il est principalement précisé que l'audit a été effectué selon les normes ISA ;
- › une section spécifique, dès lors qu'il existe une incertitude significative quant à la continuité d'exploitation ;
- › une section sur les points clés de l'audit (obligatoire dans le rapport de l'auditeur sur les états financiers des sociétés cotées et optionnelle pour les autres) (voir ci-après) ;
- › une section « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers » selon laquelle l'auditeur déclare notamment être indépendant de l'entité qu'il audite.

**Nouvelle section « Points clés de l'audit » (ISA 701)** - Les principales diligences requises consistent à déterminer les points clés de l'audit, soit ceux qui selon le jugement de l'auditeur ont été les plus importants lors de l'audit, et à les décrire dans le rapport. Choisis parmi ceux communiqués au responsable du gouvernement d'entreprise, ces points clés peuvent concerner (ISA 701, §9) :

- › les risques jugés les plus élevés d'anomalies significatives ou risques importants identifiés ;
- › les situations qui ont nécessité l'exercice de jugements importants par l'auditeur sur des domaines comprenant des jugements importants de la direction (des estimations par exemple) ;
- › les événements où les opérations importantes qui ont eu une incidence sur l'audit.

L'auditeur doit indiquer les raisons à l'appui des points choisis et la façon dont ces points ont été traités lors de l'audit.

Précisons également qu'en l'absence de point clé à communiquer, l'auditeur doit le mentionner expressément dans son rapport.



### À noter

Au niveau international, cette nouvelle section est largement inspirée de la justification des appréciations qui est une spécificité française prévue dans le code de commerce et qui doit permettre au destinataire du rapport de mieux comprendre l'opinion émise par le commissaire aux comptes sur les comptes.

## Les modalités d'application des nouvelles normes ISA

L'ensemble des normes ISA traduites s'applique aux experts-comptables qui, à la demande de leur client, effectuent un audit contractuel en France pour les périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 (arrêté du 11 avril 2019 précité, art. 3).

Rémy Seguin  
Président de la commission  
des Normes professionnelles au Conseil supérieur

Julien Patry  
Responsable des normes professionnelles  
au Conseil supérieur



Les déménageurs bretons

## Mutation professionnelle

Une cellule performante et à votre écoute vous **accompagne** dans la gestion de **vos mutations.**

Les **7 étapes** du déménagement de votre collaborateur



**CONTACTEZ  
NOUS**



[www.demenageurs-bretons.fr/magazine-sic.html](http://www.demenageurs-bretons.fr/magazine-sic.html)



**09 70 33 00 01**

Appel non surtaxé

@ [contact@demenageurs-bretons.fr](mailto:contact@demenageurs-bretons.fr)

INTERNATIONAL

# LA SECONDE ÉDITION DE LA CONFÉRENCE DE PARIS RÉUSSIT SON PARI



Il y a deux ans, le Conseil supérieur, la CNCC et l'IAASB (International Auditing and Assurance Standards Board) co-organisaient la première conférence internationale sur le thème des services que les petits et moyens cabinets (Small and Medium sized Practices, SMPs) fournissent ou sont susceptibles de fournir aux petites et moyennes entreprises (Small and Medium sized Entities, SMEs) et sur les éventuels besoins de normaliser ces missions au niveau international.

Si elle n'avait pas apporté de réponse toute faite à la problématique des services aux PME, le succès de cette première conférence, qui s'était tenue à Paris en janvier 2017, s'était démontré tant au niveau du nombre et de l'implication des participants de haut niveau qui venaient de près de 30 pays, que de l'engagement de l'IAASB de prendre véritablement en main la question, notamment en ce qui concerne l'audit des Petites Entreprises (PE). Face à l'engouement suscité par cet événement international, il avait été décidé de l'organiser de manière récurrente afin de faire un point régulier sur les progrès réalisés.

C'est ainsi que la seconde édition de la Conférence de Paris a été co-organisée les 16 et 17 mai 2019 par le Conseil supérieur, la CNCC et l'IAASB.

En deux ans le contexte a évolué : de nombreuses organisations professionnelles, nationales et internationales, se sont emparées du sujet de la normalisation de l'audit des PE.

Face à une complexification croissante des normes d'audit qui répondent aux exigences d'un audit de qualité des entreprises d'intérêt public, force est de constater que l'écart s'accroît entre l'audit PE et l'audit des Entités d'Intérêt Public (EIP) à tel point que l'on peut se demander s'il est encore possible de les conduire avec le même jeu de normes.



Charles-René Tandé, président du CSOEC

Dans de nombreux pays s'exprime le même besoin d'un outil adapté, besoin que l'IAASB a entendu : son groupe de travail « Less Complex Entities » a rédigé et soumis à commentaires un « discussion paper » sur les difficultés et les défis des audits des entités non complexes et sur l'éventail des solutions possibles qui vont de l'élaboration d'une nouvelle norme d'audit unique spécifique à l'audit des entités non complexes à la réécriture complète des normes ISA pour les rendre plus facilement applicables de manière proportionnée, en passant par la mise au point d'outils permettant l'application proportionnée des normes.

Toutes ces questions ont été abordées lors de la seconde édition de la Conférence de Paris et des pistes de réponse ont pu être identifiées. En cela, la Conférence de Paris a de nouveau réussi son pari.

La première journée de travail a réuni 80 participants, régulateurs, professionnels en exercice, normalisateurs et fédérations internationales (Fidéf, PAFA, Accountancy Europe, Fédération des Nordiques...) en provenance de près de vingt pays, autour de tables rondes consacrées à la proportionnalité des normes d'audit pour les entités non complexes.

En préambule au travail des tables rondes, trois présentations riches d'enseignements ont été faites par la Suède, l'Italie et la Nouvelle Zélande. On retiendra particulièrement l'intervention de Nedim Colo, de la Cour des comptes suédoise, présentant l'étude réalisée sur les conséquences du rehaussement des seuils d'audit obligatoire en Suède, qui démontre que les entités n'ayant plus eu recours à un auditeur ont enregistré une croissance moindre et n'ont pas amélioré leur rentabilité. De même, en termes de révélation de « crimes économiques » par les auditeurs, similaire à la révélation de faits délictueux française, le nombre a chuté de 300 à 0, constat à corréliser avec l'augmentation de l'évasion fiscale. Questionné sur les



Jean Bouquot, président de la CNCC

raisons du Parlement suédois de ne pas réintroduire d'obligation d'audit dans les PME, face à ces constats, mais de renforcer les contrôles publics, Nedim Colo n'a pu apporter d'autre réponse que la volonté du Parlement de s'inscrire dans un environnement européen où les seuils d'audit sont généralement plus élevés qu'ils ne l'étaient en Suède. À noter toutefois que le rapport de la Cour des comptes au Parlement a permis de bloquer une seconde vague de hausse des seuils initialement prévue.



Stefano Vignoli, expert-comptable et commissaire aux comptes

On retiendra également la présentation par Stefano Vignoli de la loi sur les faillites votée en Italie, qui introduit une baisse des seuils pour l'audit obligatoire très en-deçà des seuils européens, afin de lutter contre les défaillances d'entreprises. Cette loi institue par ailleurs une procédure d'alerte très similaire à celle de la France.

Les initiatives locales en termes de proportionnalité des normes d'audit, qu'elles soient effectives ou encore en préparation,

ont donné lieu à des présentations par la Belgique, la France, les Etats-Unis et le Sri Lanka. Ainsi, le représentant de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises belge a évoqué d'une part la norme PE adoptée pour les audits des entités non soumises à l'obligation de nommer un auditeur légal et d'autre part, le Pack PE-KE, outil adapté du Pack PE de la CNCC et traduit en néerlandais, qui permet aux auditeurs d'appliquer les Normes Internationales d'Audit (ISA) dans le cadre de l'audit des PE.

Le projet français de NEP Audit légal PE, dite NEP ALPE, développée par la CNCC pour répondre aux dispositions de la loi Pacte, a également été présenté : ses atouts évidents que sont sa concision (seulement huit pages contre une quarantaine pour la norme PE de la Fédération Nordique, présentée lors de la première Conférence de Paris mais toujours en attente d'adoption, et une quarantaine de pages également pour la norme PE du Sri Lanka, dérivée de la norme nordique) et de proposer un rapport sur les risques qui matérialise la valeur ajoutée de l'audit, ont suscité l'intérêt de nombreux participants étrangers qui en ont demandé la traduction en anglais, projet actuellement en cours.

À la suite des débats qui ont suivi ces présentations, les avis restaient très partagés quant à la meilleure solution pour un audit proportionné : l'établissement d'une nouvelle norme dédiée, qui pourrait s'inspirer des exemples précités, ou bien la réécriture des normes ISA dans un format plus adapté aux entités non complexes, à charge pour les auditeurs d'EIP de compléter les travaux d'audit en appliquant un second niveau d'exigences spécifiques aux cas complexes rencontrés.



Nedim Colo, Cour des comptes suédoise

La deuxième journée de travail a traité d'éthique, avec la présentation du nouveau code d'éthique de l'IESBA, clarifié, simplifié et surtout complété d'un e-code qui permettra une utilisation facilitée des normes d'éthique, et de la qualité, avec la présentation des nouvelles normes internationales ISQM1, qui porte sur la qualité au niveau du cabinet d'audit, et ISA 220 qui concerne la qualité au niveau de la mission d'audit. Là encore le sujet était la faisabilité de leur application proportionnée dans les petits cabinets et pour les missions d'audit d'entités non complexes. Les professionnels présents ont majoritairement considéré ce cadre normatif peu adapté aux besoins des PE et des petits cabinets et ont exprimé leurs besoins, entendus par l'IESBA et l'IAASB.



Marie Mermillod Dupozat, commissaire aux comptes

La conférence de Paris a donc à nouveau joué son rôle de lieu d'échanges et de réflexion incontournable sur les services à rendre par la profession comptable aux PME, ce qui confère à la profession française une position de leader sur ce sujet, du fait de son expertise et de son expérience.

C'est pourquoi Jean Bouquot, président de la CNCC, dans son discours de clôture et en accord avec Charles-René Tandé, a donné rendez-vous au nom de la CNCC et du Conseil supérieur à l'IAASB et à l'ensemble de la profession internationale concernée, dans deux ans, pour une troisième édition de la Conférence de Paris où des solutions concrètes seront présentées. C'est également la raison pour laquelle Arnold Schilder, président de l'IAASB, a accepté de relever ce défi.

**Sandrine Chenel**  
Conseillère technique de la Dipac

TABLEAU

# L'EXERCICE EFFECTIF DE LA PROFESSION D'EXPERTISE COMPTABLE

**La commission du Tableau du Conseil supérieur réexamine régulièrement ses positions doctrinales, qui peuvent évoluer au gré des changements législatifs, réglementaires ou même sociétaux. Elle s'est récemment penchée sur le concept d'exercice effectif de la profession.**

L'exercice effectif de la profession d'expert-comptable est une condition d'inscription et de maintien de cette inscription au tableau de l'Ordre. Or, sans que jamais cette notion n'ait été définie, des exceptions ont été légitimement autorisées. Avec l'essor des missions relevant de l'article 22 de l'ordonnance n°45-2138 du 19 septembre 1945 et le développement des inscriptions de professionnels installés à l'étranger, il était nécessaire de clarifier ce concept.



## À noter

L'exercice effectif de la profession d'expertise comptable implique pour l'expert-comptable, soit personnellement, soit dans le cadre d'une structure d'exercice professionnel inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables, l'exécution habituelle des activités visées à l'article 2 de l'ordonnance, que ce soit en France ou à l'étranger.

La condition d'exécution personnelle par un expert-comptable suppose en principe sa participation aux missions susvisées en qualité de responsable de la mission ou de membre de l'équipe affectée à la mission. Cette exécution personnelle est néanmoins étendue, dans le cadre d'une structure d'exercice professionnel (cabinet individuel, société ou AGC), aux fonctions support, de management ou de direction assumées par un expert-comptable. Ainsi, un professionnel ne participant pas personnellement à des missions visées à l'article 2 de l'ordonnance peut s'inscrire et maintenir son inscription au tableau en raison de sa contribution indirecte à la réalisation des dites missions par les autres experts-comptables de la structure.

La contrainte de l'exécution habituelle des missions visées à l'article 2 de l'ordonnance est donc portée au niveau de la structure d'exercice professionnel, et non au niveau de chaque expert-comptable. L'exercice habituel n'oblige pas à un exercice exclusif et limité aux dites activités, mais seulement à ce que la structure d'exercice professionnel, au sein de laquelle évolue l'expert-comptable, en fasse l'objet principal de son activité globale, et dans la mesure où les autres missions ne sont pas incompatibles avec la

loi et les règlements régissant la profession d'expertise comptable. L'activité de commissariat aux comptes est assimilée aux activités visées à l'article 2 précité.

Par ailleurs, un expert-comptable empêché d'exercer effectivement sa profession en raison de sa maladie ou de congés liés à la parentalité est considéré exercer habituellement la profession d'expertise comptable. Il doit être maintenu au tableau, sauf s'il demande son omission.

De même, un expert-comptable peut demander son inscription au tableau de l'Ordre en France tout en exerçant totalement sa profession à l'étranger, mais uniquement s'il respecte les autres conditions de l'exercice effectif et qu'il dispose d'une adresse professionnelle en France.

En revanche, pour les professeurs de l'enseignement public inscrits au tableau de l'Ordre, les missions définies à l'article 2 de l'ordonnance peuvent ne pas constituer l'objet principal de leur activité.

**Jean-Marc Jaumouillé**

Président de la commission du Tableau

**Valentine Juberay**

Juriste au Conseil supérieur



## POUR EN SAVOIR PLUS

L'ouvrage « Exercice professionnel et déontologie », disponible sur :

> La Boutique :  
[www.boutique-experts-comptables.com](http://www.boutique-experts-comptables.com)

> Bibliordre :  
[www.bibliordre.fr](http://www.bibliordre.fr)

# « CONGÉS PAYÉS ILLIMITÉS » ENTRE MYTHE ET RÉALITÉ



Les offres d'emploi mentionnant le bénéfice de congés payés illimités se multiplient. Même s'il ne s'agit pas d'une généralisation, il s'agit tout de même d'un phénomène remarquable.

Cette pratique des congés illimités vient des Etats-Unis où elle est utilisée par certaines entreprises comme un outil d'attraction et de fidélisation des salariés à fortes compétences.

Alors que la loi américaine ne prévoit aucun droit à congés payés aux salariés, la législation française en garantit cinq semaines par an et encadre strictement leur prise, tout en prévoyant des sanctions en cas de méconnaissance de ces règles.

La question est donc de savoir si la législation française permet de recourir aux congés payés illimités.

## **Des congés payés illimités pour tous les salariés ?**

La règle d'acquisition des congés payés à hauteur de 2,5 jours par mois de travail effectif est une règle d'ordre public applicable à l'ensemble des salariés<sup>1</sup>. Toutefois, il est possible par accord collectif de prévoir une majoration de congés en raison

de de certains critères : âge, ancienneté ou handicap<sup>2</sup>. En dehors de ces critères, les congés payés illimités doivent s'appliquer à l'ensemble des salariés<sup>3</sup>.

## **Des congés payés illimités avec une durée minimale sur une période déterminée**

Le droit à congés payés est un droit annuel dont l'organisation incombe à l'employeur. Ainsi, il doit notamment veiller à ce que chaque salarié bénéficie d'au moins 12 jours ouvrables consécutifs au titre de son congé principal pris à minima entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 octobre et sans que ce dernier ne dépasse les 24 jours ouvrables consécutifs. Dans l'éventualité d'un contentieux, la charge de la preuve incombe à l'employeur<sup>4</sup>.

Ainsi, si la notion de congés payés illimités implique une certaine autonomie et liberté de la part du salarié, cette dernière doit être encadrée par l'employeur.

## **Comptabiliser les congés payés illimités ?**

Le recours aux congés payés illimités, sous réserve qu'il soit encadré par un accord collectif, est compatible avec la législation

actuelle. Cet accord permet de sécuriser la pratique et de traiter de la nécessaire rémunération de ces congés payés.

En pratique, le maintien des outils de suivi du nombre de jours pris par les salariés est indispensable afin de s'assurer qu'ils bénéficient de leur droit annuel garanti par la loi. C'est uniquement lorsque les congés payés légaux auront été écoulés que les congés payés illimités pourront être sollicités et utilisés par le salarié. Mais la vigilance reste de mise. Ils devraient être décomptés en vue d'assurer une certaine équité entre les salariés, car on peut s'interroger sur la manière dont les juges considéreraient une trop forte disparité entre les compteurs de certains de salariés.

## **Les congés payés illimités une vraie fausse bonne idée ?**

Tout dépend des raisons qui conduisent à leur mise en place. Si l'employeur pense pouvoir se libérer de ses obligations quant à l'organisation des congés, c'est une vraie fausse bonne idée.

En revanche, si cette volonté s'inscrit dans un cadre visant à permettre une meilleure qualité de vie au travail, les congés payés illimités y ont tout à fait leur place. De plus, ils participent à l'attractivité et à la fidélisation des salariés. En résumé, ils participent à définir la marque employeur.

Gaëlle Launay

Consultante senior en droit social,  
Infodoc-experts

1. Article L 3141-3 du code du travail

2. Article L 3141-10 du code du travail

3. Article L 3141-9 du code du travail

4. Cass. soc. 13 juin 2012 n° 11-10.929

## LA PROTECTION DES DONNÉES

# RGPD : UN AN DÉJÀ...

Il y a un an le règlement européen sur la protection des données personnelles entrain en vigueur.

Il impose aux cabinets d'expertise comptable d'intégrer les principes du RGPD dans leurs activités au quotidien, que ce soit dans le cadre de leur organisation interne ou pour les missions réalisées pour les clients.

Pour accompagner les cabinets dans l'acquisition des réflexes RGPD, le service juridique du Conseil supérieur vous propose un rappel des points de vigilance pour être conforme aux nouvelles obligations.

Vous trouverez ainsi, ci-après, une liste de questions à se poser au lancement de tout nouveau projet (produits, applications, services...) du cabinet.

### Est-ce que le nouveau projet implique l'utilisation de données personnelles ?

Avant la mise en place du nouveau projet, il faut vérifier si des données personnelles vont être collectées. Il est ensuite nécessaire de s'interroger sur la pertinence de la collecte de chacune de ces données.

### Quelle est la finalité poursuivie par le traitement de données personnelles ?

Vous devez vous interroger sur la raison de la collecte des données personnelles et la documenter. Exemples de finalité : la gestion du personnel et des rémunérations, la gestion des fournisseurs, la gestion de la comptabilité...

### Qu'est-ce qui vous autorise à utiliser ces données personnelles ?

Il faut déterminer le fondement légal qui vous autorise à traiter les données personnelles : il peut s'agir du consentement de la personne concernée, de l'exécution d'un contrat, du respect d'une obligation légale qui s'impose à vous, de votre « intérêt légitime ».

### Est-ce qu'une durée de conservation des données personnelles est fixée ?

Garder des données personnelles plus longtemps que le traitement ne le nécessite, représente un risque de perte ou de violation de données. Le RGPD impose

de conserver les données le moins longtemps possible.

Cette durée de conservation est à définir en fonction de vos obligations légales et des nécessités du traitement.

Par exemple, la Cnil recommande que les coordonnées d'un prospect en matière commerciale qui ne répond à aucune sollicitation pendant trois ans soient supprimées.

### Qui a accès aux données personnelles ?

Les cabinets doivent se demander si les personnes ayant accès aux données personnelles du projet sont uniquement celles habilitées au regard de leurs missions. Il faut donc vérifier la pertinence des droits d'habilitation accordés aux personnes concernées.

### Est-ce que la personne dont les données sont collectées est informée de cette collecte ?

À chaque fois que vous collectez des données personnelles, le support utilisé (formulaire, questionnaire...) doit comporter les mentions d'information suivantes :

- › la raison de la collecte des données (par exemple pour la gestion administrative des adhésions, gestion de la comptabilité...);
- › ce qui vous autorise à traiter ces données (il peut s'agir du consentement de la personne concernée, de l'exécution d'un contrat, du respect d'une obligation légale qui s'impose à vous, de votre « intérêt légitime »);
- › qui a accès aux données, c'est-à-dire les destinataires de ces données;
- › la durée de conservation des données;
- › les droits des personnes (droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition, le droit de retirer son consentement lorsque le traitement des données est fondé sur le consentement, le droit à l'oubli, le droit à la portabilité);
- › les modalités selon lesquelles les personnes concernées peuvent exercer leurs droits ainsi que les coordonnées du responsable de traitement et de son DPO - délégué à protection des données - (par un message sur une adresse e-mail dédiée, par un courrier postal).

### Quelles sont les mesures de sécurité mises en place ?

Chaque nouvelle application ou nouveau projet doit s'accompagner de mesures de sécurité adaptées pour assurer la protection et la sécurité des données personnelles collectées.

Par exemple : pour la conception d'une application ou d'une plateforme, pensez à vérifier :

- › la sécurité des accès à la plateforme;
- › la sécurité des données (confidentialité, intégrité et disponibilité), la traçabilité des connexions à la plateforme;
- › la sauvegarde des données.

Pensez aussi à changer régulièrement les mots de passe des outils que vous utilisez ; utilisez si besoin le chiffrement de certaines données.

### Est-ce qu'il est prévu une clause RGPD dans les contrats avec les éventuels prestataires ?

Vous devez vérifier, dès la conception du projet, si des données personnelles sont susceptibles d'être transmises ou traitées par les prestataires pour qu'ils réalisent leur mission. Vous devez transmettre au prestataire uniquement les données nécessaires à la réalisation de sa mission. Les prestataires collectant des données pour le compte du cabinet doivent s'engager contractuellement à mettre en œuvre les mesures de protection adaptées en matière de données personnelles. Il faut donc prévoir une clause spécifique RGPD avec ces prestataires.

### Où sont stockées les données personnelles ? Dans un pays hors de l'Union européenne ?

Si vous transférez des données à un prestataire qui héberge vos données hors de l'Union européenne, vous devez vérifier si ce pays dispose d'une législation de protection des données et si celle-ci est reconnue adéquate par la Commission européenne. Une carte du monde présentant les législations de protection des données est à votre disposition sur le site de la Cnil.

## JURIDIQUE

# SERVICES À LA PERSONNE PAR LES EXPERTS-COMPTABLES : MISE AU POINT

Rappel sur les réelles possibilités ouvertes aux experts-comptables dans ce domaine par les textes de droit commun et les textes professionnels.

Les activités de services à la personne (SAP) sont réglementées par le code du travail et explicités par la circulaire de la Direction générale des entreprises en date du 11 avril 2019, remplaçant la circulaire du 26 avril 2012.

## Champ et définition des services à la personne

Vingt-six activités (dont l'assistance administrative à domicile) de SAP sont référencées par le code du travail<sup>1</sup>. Toute personne morale ou entreprise individuelle qui souhaite ouvrir droit aux avantages fiscaux et sociaux doit déclarer son activité auprès de la Direccte compétente. Pour être éligible au bénéfice de la déclaration, le demandeur doit se consacrer exclusivement à l'exercice de l'une ou de plusieurs des activités de services listées.

Les prestations doivent être impérativement réalisées au domicile du client (domicile principal ou secondaire du foyer fiscal).

## Modalités d'exercice de ces activités par les experts-comptables

Les experts-comptables peuvent fournir des activités de SAP selon différentes modalités, répondant chacune à des conditions particulières.

- ▶ Dans leur structure d'expertise comptable.  
Attention, dans ce cas, la condition d'activité exclusive de SAP n'est pas remplie<sup>2</sup>, et aucun avantage fiscal ne peut être octroyé au client.  
**Une société inscrite à l'Ordre ne peut fournir d'avantages fiscaux à ce titre à ses clients.**
- ▶ Dans une filiale, dont l'activité exclusive doit être les services à la personne.  
La filiale de l'expert-comptable doit remplir les conditions prévues par le code du travail et le Règlement intérieur de l'Ordre (ne pas porter atteinte à l'indépendance du professionnel, faire l'objet d'une déclaration annuelle à l'Ordre...<sup>3</sup>).
- ▶ Par l'adhésion à une structure tierce déclarée, type coopérative de services à la personne, pour faire bénéficier leurs propres clients ou les clients de la structure des avantages fiscaux.  
La circulaire du 11 avril 2019 précise en effet que « *En ce qui concerne les experts-comptables, la réglementation des services à la personne ne s'oppose pas à ce qu'ils*

*adhèrent à une coopérative. Préalablement, ils devront cependant vérifier que cette adhésion leur permet de respecter les règles de déontologie de la profession* ».

## Respect des règles professionnelles

En cas d'adhésion à une structure tierce, les experts-comptables doivent s'assurer du respect dans ce cadre de l'ensemble de leurs obligations déontologiques : secret professionnel, libre fixation des honoraires, respect de la norme NPMQ (acceptation de mission), de la réglementation LAB, etc.

Le mode de rémunération se révèle dans la majorité des cas bloquant au regard de l'article 24 de l'ordonnance de 1945 : la facture est généralement émise par la structure tierce, qui perçoit les rémunérations des clients et verse des rétrocessions aux experts-comptables ayant effectué la mission<sup>4</sup>. Les experts-comptables ne perçoivent pas leur rémunération de la part de leurs clients, mais d'un tiers, la société non inscrite à l'Ordre.

Une atteinte au secret professionnel est également possible, dans la mesure où les modalités d'organisation de la structure tierce peuvent l'amener à avoir connaissance de certaines informations relatives à la mission de l'expert-comptable (nature de la mission, honoraires perçus, documents remis par le client...).

Ainsi, à ce jour, ce type d'adhésion, susceptible de ne pas être conforme au droit commun et à la déontologie, ne peut pas être recommandé par l'Ordre. Il est à noter l'instauration dans la loi de finances pour 2019 d'une procédure permettant à l'administration de qualifier d'abus de droit les montages ayant principalement un but fiscal.

**Christian Scholer,**  
Président de la commission Juridique et Déontologie  
**Annabelle Mineo,**  
Directeur juridique adjoint du Conseil supérieur

1. Articles L 7231-1 et suivants, articles D7231-1 et suivants du code du travail.  
2. L'activité principale de l'expert-comptable étant l'expertise comptable, article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945  
3. Articles 601 et suivants du Règlement intérieur de l'Ordre.  
4. Cf. Sic juillet - août 2018

## COMITÉ MANAGEMENT

# LES PRATIQUES MANAGÉRIALES DES CABINETS

Le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables et son Comité management des cabinets ont réalisé un guide des bonnes pratiques managériales. Découvrez les diverses pratiques classées en quatre grandes thématiques et appropriez-vous celles qui sont le plus adaptées à votre cabinet et lui permettront de mieux performer.



Il n'existe pas de recette universelle applicable à l'ensemble des structures. L'objectif du guide est, en premier lieu, de faire réfléchir la profession sur l'intérêt d'investir dans le management des équipes puis de proposer des pistes, des idées, des techniques... que chaque cabinet pourra sélectionner et adapter aux spécificités de son organisation et de son projet stratégique. Le guide recense 35 pratiques classées en quatre grandes thématiques.

### Les pratiques liées à l'organisation et au projet stratégique du cabinet

Il est primordial que la direction du cabinet soit convaincue des pratiques qu'elle met en place pour qu'elles fonctionnent. Elle pourra ensuite définir un projet stratégique et le partager avec ses collaborateurs afin d'obtenir leur adhésion. Cette stratégie devra s'accompagner d'actions et d'une organisation correspondant au projet défini.

### Les pratiques liées au recrutement, à l'accueil, à l'intégration et à la fidélisation des collaborateurs

Le recrutement d'un nouveau collaborateur est toujours un moment important pour un cabinet. Il convient de trouver le bon profil entre compétences techniques et savoir-être correspondant à l'ADN du cabinet. Mais il est tout aussi important de savoir l'accueillir, l'intégrer et le fidéliser.

### Les pratiques visant à renforcer la communication

La communication constitue la pierre angulaire du management. Peu importe le type de management pratiqué, il convient de faire savoir ce que l'on souhaite aux collaborateurs mais également de les écouter, afin d'atteindre les objectifs collectifs fixés. En premier lieu, il est impératif de leur faire part du projet stratégique.

### Les pratiques liées au bien-être des salariés

Être attentif au bien-être d'un collaborateur et offrir des moments de convivialité permet qu'il reste motivé, qu'il se sente bien au sein du cabinet et qu'il soit performant.

**Thierry Onno**

Président du Comité management des cabinets

**Marc Malard**

Responsable de l'observatoire du Conseil supérieur



### POUR EN SAVOIR PLUS



Retrouvez le détail des bonnes pratiques dans « *Le guide des bonnes pratiques managériales* » ainsi que les enquêtes sur les pratiques managériales des cabinets vues par les experts-comptables et les experts-comptables stagiaires sur le site de l'Ordre, [www.experts-comptables.fr](http://www.experts-comptables.fr) et sur [Bibliordre.fr](http://Bibliordre.fr).

...  
VOUS CHERCHEZ  
BIEN PLUS QU'UN  
ÉDITEUR DE  
LOGICIELS ?  
...

# *partenaire* DE RÉFÉRENCE  
POUR LA PROFESSION COMPTABLE

RETROUVEZ-NOUS AU

74<sup>e</sup> CONGRÈS  
DE L'ORDRE  
DES EXPERTS-  
COMPTABLES

Depuis plus de 30 ans, le cœur de métier d'AGIRIS-EIC est d'intégrer des solutions technologiques pour faciliter les missions du cabinet et développer le travail collaboratif avec vos clients.

Mais nous avons une vision plus large de notre mission : les logiciels que nous concevons apportent tous leurs bénéfices quand ils sont bien valorisés !

C'est pour cette raison que nous investissons aussi bien dans la conception que dans la formation et l'accompagnement au quotidien de nos clients Experts-comptables.

*Ensemble, construisons demain* .....

BUSINESS RSE

# PERFORMANCE GLOBALE :

## NOUVEAUX MODÈLES ÉCONOMIQUES ET CRITÈRES D'INVESTISSEMENTS

Dans le cadre de son programme Business RSE dédié à l'accompagnement de la performance globale des entreprises et des cabinets, le Comité RSE a organisé sa 2<sup>e</sup> Journée Business RSE le 4 juin dernier sur les nouveaux modèles économiques, la transition bas carbone, la performance RSE et sa prise en compte par les investisseurs. Place à la parole d'experts.



**Objectif  
business RSE**  
PAR L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

Parmi les outils visant à accompagner les entités dans leur performance globale, le Bilan Carbone® qui permet de calculer les Gaz à

Effet de Serre (GES) et vise ainsi à appréhender la dépendance des entreprises aux énergies fossiles et donc les impacts économiques et sociaux de la raréfaction de ces énergies. L'identification de tous les GES (émissions directes, indirectes liées à l'énergie, à l'utilisation des produits, au transport et à la gestion des déchets) s'applique à toutes les entités a souligné Quentin Guichard, chargé de méthodologie à l'Association Bilan Carbone. En effet, elles font toutes partie d'une chaîne de valeurs dans laquelle chaque maillon doit mettre en place des actions concrètes de réduction de ces GES. Un impact environnemental certes, économique sans nul doute, mais qui doit être communiqué, partagé, évalué, et qui sera pris en compte par les investisseurs.

Des investisseurs qui s'appuient notamment sur des *scoring* basés sur des référentiels tels que l'IMP (*Impact Project Management*). Comme l'a expliqué Axel Bonaldo, responsable des partenariats d'Impak finance, ce référentiel, base du *scoring* développé par cette fintech franco-canadienne, permet de qualifier l'impact, de le mesurer et de le gérer. Ainsi, une première étape permet d'identifier les 7 ODD<sup>1</sup> principaux sur lesquels doit se concentrer l'organisation, via 20 questions. Une seconde étape, plus complète, analyse les réponses au questionnaire et une matrice d'impacts (positifs et négatifs) est mise en place. Ainsi né le *scoring* tant attendu par les investisseurs.

Mais les investisseurs ne sont pas les seuls à intégrer la RSE dans leurs critères de sélection, citons également le chef d'entreprise lui-même, les donneurs d'ordre via leurs politiques achats ou encore les salariés. La RSE est donc facteur d'attractivité, de marchés et d'offres nouvelles et compétitives. Pour les mettre en œuvre, la mise en place de tableaux de bord et d'indicateurs s'avère nécessaire a expliqué Olivier Brongniart, président d'ABCSP qui propose via un *scoring*, basé uniquement sur des éléments financiers, d'évaluer la performance RSE des entités.

Des impacts négatifs qui peuvent être réduits et un *scoring* qui peut être amélioré par la mise en place de nouveaux modèles économiques au sein de l'entité. Le numérique, par exemple, est un axe sur lequel on peut agir en prenant en compte les externalités négatives : en réfléchissant aux process de fabrication et matériaux utilisés de la conception du produit à la fin de son usage. Fort de cette idée, Adrien Montagut a co-fondé Commown, coopérative d'électronique responsable, qui propose la location sans option d'achat, de produits éco-conçus (ordinateurs, smartphones, etc.) dont la durée de vie est plus importante. Outre l'économie de fonctionnalité, l'écologie industrielle territoriale, un des sept piliers de l'économie circulaire, est également un exemple de nouveau modèle économique prisé par les entités, puisque se situant au sein d'un territoire. C'est ce qu'offre Entrepairs, présidée par Alexia Bouvarel. Cette plateforme web aide à la mise en relations d'entreprises offreuses et demandeuses de production industrielle. Elle met ainsi en exergue les savoir-faire et compétences d'une entreprise et promeut leur partage.

Que ce soit la réalisation d'un Bilan Carbone®, la mise en place d'une comptabilité carbone, l'évaluation des avancées RSE de son client, l'utilisation pour son compte d'équipements électroniques responsables, la recherche de solutions de partage d'outils de production, l'identification d'indicateurs de performance d'impact ou encore l'accompagnement à la mise en place de critères permettant d'accéder à des financements et/ou d'améliorer le *scoring*, l'expert-comptable a toute sa place et les moyens pour le faire.

► Retrouvez les interventions des experts sur notre page dédiée : [www.experts-comptables.fr/rse/médiathèque](http://www.experts-comptables.fr/rse/médiathèque)

### ✚ POUR EN SAVOIR PLUS



Le groupe « Jeunes talents » du Club développement durable est dédié aux jeunes experts-comptables, memorialistes et stagiaires pour les accompagner vers un cabinet responsable et engagé. Rejoignez-nous ! [contact@cdd.asso.fr](mailto:contact@cdd.asso.fr)

L'adhésion est offerte aux membres de l'Anecs et du CJEC.

1. Objectifs de développement durable.

## ENTREPRISES

# LE COMITÉ PRÉVENTION VOUS AIDE À ACCOMPAGNER VOTRE CLIENT EN DIFFICULTÉ

Le Comité prévention du Conseil supérieur, présidé par William Nahum, fait partie de la Commission des Entreprises du secteur « Missions et marchés ». Il a pour objectifs :

- ▶ d'élaborer des outils pratiques au service des cabinets en vue de sensibiliser les entreprises à l'anticipation et à la prévention, et de les accompagner dans le traitement de leurs difficultés ;
- ▶ d'être force de proposition auprès des pouvoirs publics en matière de prévention ;
- ▶ d'organiser tout type de manifestation et concevoir tout support de communication relatif à la promotion de la prévention des difficultés des entreprises.

Dans ce cadre, un certain nombre d'outils ont été élaborés et sont mis à votre disposition pour réaliser cette mission d'accompagnement des entreprises en difficulté :

▶ **Le Guide de l'accompagnement des entreprises en difficulté (édition 2018)** : pratique, il permet d'appréhender les fondamentaux du droit des entreprises en difficulté. Il aborde l'environnement de l'entreprise en difficulté, dresse un panorama des différentes procédures amiables et collectives et guide l'expert-comptable dans sa mission de conseil auprès du chef d'entreprise en difficulté.

▶ Deux exemples de lettre de mission pour vous permettre d'accompagner votre client dans une procédure :

- un exemple de lettre de mission d'accompagnement d'une entreprise en difficulté dans une procédure amiable pour l'accompagner dans la sollicitation auprès du président du tribunal de commerce ou du TGI d'une procédure amiable (mandat ad hoc ou conciliation), et dans sa mise en œuvre en lien avec le mandataire ad hoc ou le conciliateur désigné ;
- un exemple de lettre de mission d'accompagnement du dirigeant dans une procédure collective (de sauvegarde ou de redressement judiciaire) pour l'accompagner dans toutes les étapes

de la procédure collective ouverte au bénéfice de son entreprise.

▶ **Un autodiagnostic « Prévention des difficultés » à transmettre à vos clients** : il vise à apprécier la situation économique et financière de leur entreprise. Répondant à quelques questions, ils font ensuite le point avec vous grâce à l'établissement d'une fiche de synthèse sur les perspectives d'activité, les outils de gestion et de suivi utilisés, les difficultés rencontrées. Vous pouvez alors proposer une mission d'accompagnement.

▶ **Des fiches missions marketing « Prévention »** pour vous aider à mieux comprendre les enjeux de cette mission que vous pouvez proposer à vos clients :

- une version cabinet détaille la démarche interne que vous pouvez mettre en place pour vendre la mission et vous apporte des conseils et astuces sur la préparation de l'entretien avec le client ou le prospect ;
- une version client, à mettre à disposition des prospects et clients, leur permet d'être mieux informés à propos de ladite mission et d'apprécier la réelle valeur du service que vous leur apportez. Une version personnalisable au logo du cabinet est également disponible.

## Connaissez-vous le Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises ?



Véritable plateforme d'accueil et d'assistance aux chefs d'entreprise en difficulté fédérant plus de soixante structures sur le territoire national. Ils sont reçus

de manière confidentielle, anonyme et gratuite par un trio d'experts : expert-comptable ou commissaire aux comptes, avocat, ancien juge du tribunal de commerce, et sont orientés vers les dispositifs légaux, publics et privés leur permettant de résoudre tout ou partie de leurs difficultés économiques. Un soutien psychologique peut également leur être proposé.

Pour plus d'informations : [www.cip-national.fr](http://www.cip-national.fr)

 **En septembre, une émission « À vous Cognacq-Jay » sera consacrée à la prévention des difficultés des entreprises.**

### POUR EN SAVOIR PLUS



Retrouver l'ensemble des outils dans l'espace privé du site de l'Ordre :

[www.experts-comptables.fr](http://www.experts-comptables.fr)

Le Guide de l'accompagnement des entreprises en difficultés est disponible en téléchargement sur BibliOrdre : [www.bibliordre.fr](http://www.bibliordre.fr) ou sur la Boutique : [www.boutique-experts-comptables.com](http://www.boutique-experts-comptables.com)



AUTORITÉ DES NORMES COMPTABLES

# LE NOUVEAU RÈGLEMENT ANC RELATIF AUX COMPTES DES PARTIS POLITIQUES

**Mercredi 20 mars 2019, le Conseil supérieur consacrait une matinale au règlement ANC n°2018-03 relatif aux comptes d'ensemble des partis et groupements politiques. Cet événement qui a réuni plus de 60 participants visait à présenter les principaux points d'attention de ce nouveau texte réglementaire.**



De g. à dr. : Géraldine Viau-Lardennois, François Logerot et Charles-René Tandé.

Publié en toute fin d'année dernière, le 30 décembre 2018, le règlement ANC n°2018-03 est entré en application pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Nous rappellerons rapidement les points clés de ce nouveau règlement et commenterons le déroulement de cette demi-journée d'information organisée par le Comité secteur public du Conseil supérieur.

## **Le règlement ANC n°2018-03 du 12 octobre 2018**

Au gré de l'actualité, de nombreux textes sont venus réglementer le financement des partis et groupements politiques. En particulier et depuis la loi 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, les partis ou groupements politiques ont l'obligation de tenir une comptabilité qui se réfère, pour les exercices ouverts postérieurement au 31 décembre 2017, à un règlement établi par l'Autorité des normes comptables.

C'est pourquoi le règlement ANC 2018-03 est venu apporter un certain nombre de réponses pratiques aux interrogations du secteur et notamment :

- il définit la composition du périmètre

des comptes d'ensemble et précise les méthodes d'intégration applicables ;

- il identifie de nouveaux comptes à caractère spécifique qui pourront s'ajouter au PCG (version au 1<sup>er</sup> janvier 2019 du règlement ANC n°2014-03) ;
- il fournit des modèles de bilan, de compte de résultat et d'annexe ;
- il précise que la première application constitue un changement de méthode comptable.

Pour aider les confrères à adapter leur plan de comptes aux nécessités du nouveau règlement, le Conseil supérieur a prévu de publier un plan de comptes adapté, reprenant les comptes spécifiques énoncés par le règlement.

## **La conférence du 20 mars 2019**

Le 20 mars dernier s'est tenue, dans les locaux du Conseil supérieur, une matinale consacrée aux comptes des partis politiques.

La conférence était animée par Géraldine Viau-Lardennois, directrice générale de l'ANC, par François Logerot, président de la CNCCFP et par Charles-René Tandé, président du Conseil supérieur, qui ont

rappelé l'importance et les enjeux du nouveau règlement.

Les intervenants, Bertrand Devys et Jean-Yves Queneudec, tous deux experts-comptables, ont, à la suite de cette première animation, présenté les principaux points d'attention liés à la première application de ce nouveau règlement comptable, élaboré par l'ANC.

 **Retrouvez le support de présentation ainsi que la captation vidéo de la manifestation dans la partie privée du site de l'Ordre.**

## **Comptes de campagne – Municipales mars 2020, formez-vous, vous et vos collaborateurs !**

La loi confère aux membres de l'Ordre des experts-comptables le soin d'assurer la mission légale de mise en état d'examen des comptes de campagne.

Consciente de la confiance placée en elle par le législateur, la profession doit se mobiliser pour faire face à la forte demande à laquelle vont la soumettre les candidats sur une très courte période, notamment à l'occasion des prochaines élections municipales de mars 2020. Il s'agit également d'une formidable occasion pour la profession de communiquer et de démontrer aux acteurs politiques toute son utilité pratique et sa légitimité sur les missions qui lui sont confiées et la qualité de ses prestations.

 **Retrouvez l'ensemble des nombreuses dates des journées de formation d'ores et déjà indiquées dans le catalogue du CFPC.**

AGRICOLE

# NOUVELLE SESSION DU MASTER 2 AGRICOLE

**Vous souhaitez approfondir vos connaissances en droit et comptabilité de l'entreprise agricole pour proposer des missions de conseil ?**

Une nouvelle session du Master 2 Agricole « Aspects juridiques et comptables de l'entreprise agricole » est proposée à partir de janvier 2020.

Cette formation d'une durée d'un an vise à couvrir toutes les facettes de la création, du fonctionnement et de la transmission de l'entreprise agricole.

Réservé aux experts-comptables et notaires, ce master est proposé conjointement par le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables et par le Conseil supérieur du notariat et est organisé avec l'université de Rennes 1 et le Centre de formation de la profession comptable.

## Modalités d'enseignement

Les heures de cours en présentiel ont lieu à Paris à raison de deux ou trois jours par mois de janvier 2020 à janvier 2021 (pas de cours en juillet et août).

### Programme de la formation

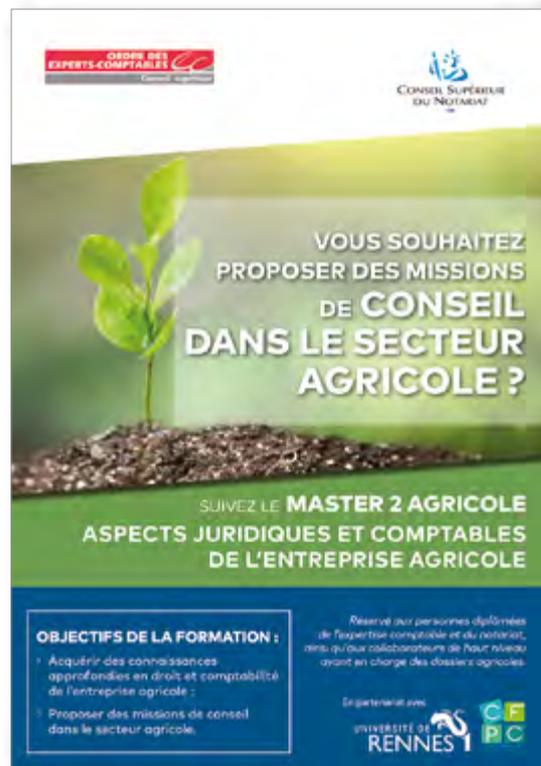
Au cours de la formation, l'ensemble des thématiques nécessaires au traitement de dossiers agricoles sont abordées. Le Master 2 Agricole permet notamment d'approfondir les sujets suivants :

- › fiscalité agricole ;
- › baux ruraux ;
- › contrôle des structures ;
- › droit européen ;
- › droit viticole ;
- › droit vinicole ;
- › droit forestier ;
- › droit équin ;
- › comptabilité agricole ;
- › gestion de l'entreprise agricole.

## Renseignements et inscription

Les inscriptions sont possibles jusqu'au 15 novembre 2019.

Pour tout renseignement sur cette formation, vous pouvez contacter : Elise Verneyre / 01 44 15 60 14  
everneyre@cs.experts-comptables.org



*J'ai trouvé cette formation très complète et ai particulièrement apprécié les échanges d'expériences avec les intervenants et confrères. Je recommande vivement cette formation à ceux qui souhaitent travailler sur des dossiers agricoles.*

Nathalie Cadiou-Le Berre, expert-comptable,  
promotion 2018-2019

## REGARDS CROISÉS

# LE DU EN DROIT SOCIAL POUR LES EXPERTS-COMPTABLES ET LES COLLABORATEURS

L'université Panthéon-Assas, Paris II, et le Conseil supérieur ont mis en place un nouveau diplôme (DU) en droit des relations sociales.

En 2018, la première promotion était réservée aux experts-comptables. En 2019, deux groupes ont été constitués, l'un avec des experts-comptables et l'autre avec des collaborateurs.

Le nombre d'heures de cours est de 130 sur l'année, réparties à raison de deux jours par mois, selon des modalités différentes pour chaque groupe.

Ses objectifs sont de :

- ▶ maîtriser les fondamentaux du droit du travail et du droit de la protection sociale ;
- ▶ connaître les règles déontologiques de la profession d'expertise comptable et appréhender les missions sociales d'un cabinet.

### Témoignages des diplômés de la première promotion (2018) et des deux promotions 2019

#### Julie Thollon, expert-comptable à Mons-en-Barœul (diplômée 2018)

« C'est une formation très bien organisée et adaptée à nos métiers d'experts en social... Cette année de cours m'a permis de prendre de la hauteur sur les dossiers. Cela m'a apporté une prise de confiance au quotidien dans la gestion du service social du cabinet. C'est une véritable plus-value pour le cabinet. »

#### Mickaël Noullez, expert-comptable à Boves (diplômé 2018)

« Ce diplôme est d'une grande qualité au regard des intervenants et de l'étendue de la matière. Le programme reprend l'ensemble du droit social applicable dans la mission d'un expert-comptable.

*Il est indispensable de suivre ces cours, car :*

- ▶ la matière sociale est très mouvante et il faut s'adapter en permanence ;
- ▶ la responsabilité du cabinet est très souvent mise en cause en matière sociale ;
- ▶ nos équipes du pôle social sont laissées à l'abandon devant la complexité, mais l'expert-comptable ne peut pas être absent ;
- ▶ être spécialisé en social est un avantage concurrentiel pour développer nos missions sociales. »

#### Promo 2019

#### Claire Lohmann, expert-comptable à Metz (promotion 2019)

« La mise en place du DU est une très bonne initiative du Conseil supérieur. Ces cours me permettent de mieux conseiller mes clients et de me sentir plus à l'aise pour proposer de nouvelles missions à forte valeur ajoutée. J'ai également plus d'assurance vis-à-vis de mes collaborateurs. »

#### Cédric Gallinari, expert-comptable à Marseille (promotion 2019)

« Les intervenants sont de qualité et il est très enrichissant d'échanger avec des confrères qui partagent la même appétence pour la matière, tout en ayant chacun des profils différents. »

#### Marguerite Fokou, expert-comptable à Paris (promotion 2019)

« Cette formation constitue un véritable atout pour répondre aux attentes de conseil de nos clients. La qualité des intervenants est un point essentiel qui rend ce DU intéressant.

*Après quatre mois de cours, je peux déjà mesurer l'apport que cela représente dans ma pratique quotidienne. »*

#### Frank Adebaye, expert-comptable à Paris (promotion 2019)

« En nous ouvrant au droit social, cette formation est très complémentaire à notre formation initiale. Un nouveau champ s'ouvre à nous, offrant des possibilités renouvelées de dialogue et de missions auprès de nos clients. »

#### Mireille Zouhri, responsable du pôle social d'un cabinet francilien

« Le DU répond à mon attente, le professionnalisme, la proximité et la disponibilité des intervenants sont très appréciables. Il m'apporte l'approche juridique me permettant de valider et asseoir ma pratique professionnelle, de modifier ou bannir certaines pratiques.

Je recommanderais vivement le DU à des praticiens comme moi, car il permet :

- ▶ d'avoir une légitimité dans le cadre des relations avec les clients et les collègues ;
- ▶ d'avoir une autre vision du métier et une ouverture sur d'autres missions d'accompagnement ;
- ▶ d'acquérir une confiance en soi grâce à l'apport de la formation. »

Alice Fages

Directeur des études sociales  
du Conseil supérieur  
et d'Infodoc-experts

#### POUR EN SAVOIR PLUS

Pour tout renseignement  
sur la promotion 2020 :  
afages@cs.experts-comptables.org

# Infodoc-experts vous accompagne en fiscal, social et droit des sociétés

## LE COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

**Informez les entreprises de la nécessité de mettre en place un Comité Social et Économique (CSE).**

### Quels risques sont encourus en l'absence de mise en place du CSE ?

Lorsque l'effectif de l'entreprise atteint ou dépasse 11 salariés pendant 12 mois consécutifs, l'employeur doit organiser des élections professionnelles afin de mettre en place le comité social et économique (CSE). La carence de l'employeur peut emporter des conséquences financières importantes.

#### › Le délit d'entrave

L'absence de mise en place du CSE constitue un délit d'entrave, sanctionné d'une peine d'emprisonnement d'un an et d'une lourde amende.

#### › L'accord d'intéressement

Le bénéfice des exonérations sociales sur les sommes issues d'un accord d'intéressement est réservé aux entreprises ayant respecté leurs obligations en matière de représentation du personnel. La carence de l'employeur le soumet à un risque de redressement Urssaf.

#### › L'inaptitude physique

L'employeur doit consulter les membres de la délégation du personnel au CSE sur le reclassement du

salarié. Si l'inaptitude est professionnelle, à défaut de consultation du CSE, l'employeur risque une sanction minimale de six mois de salaire.

#### › Le licenciement économique collectif

Si l'employeur procède à un licenciement économique collectif alors qu'il n'a ni représentant du personnel, ni procès-verbal de carence, il s'expose au versement aux salariés licenciés d'une indemnité minimale d'un mois de salaire.

#### › Usage d'entreprise

La dénonciation par l'employeur d'un usage en vigueur dans l'entreprise est irrégulière si les représentants du personnel n'ont pas été informés et consultés au préalable. À défaut d'organisation des élections professionnelles, l'usage ne peut être dénoncé.

#### › Les dommages et intérêts

Enfin, des dommages-intérêts pourraient être réclamés par les salariés. La jurisprudence considère que le défaut d'organisation des élections professionnelles cause un préjudice aux salariés, privés ainsi d'une possibilité de représentation et de défense de leurs intérêts.

### L'essentiel

Infodoc-experts est un service de consultation téléphonique du Conseil supérieur de l'ordre. Il propose des formules d'abonnements adaptés à votre profil, un site internet riche en actualités et des outils pratiques.

# OPÉRATION ALLO IMPÔT

Les experts-comptables au service des contribuables

Dans la continuité de la nouvelle campagne nationale et multicanal mettant en valeur le rôle de conseil de l'expert-comptable (dont le premier volet abordait le PAS), l'Ordre des experts-comptables, s'est fortement mobilisé pour faire d'Allo impôt une opération de grande envergure témoignant de l'union de la profession et de son engagement au service de l'intérêt général.

Du 16 au 22 mai, et pour la 9<sup>e</sup> année consécutive, les contribuables ont pu appeler en toute confidentialité le numéro vert mis à disposition, et bénéficier en direct de l'assistance individuelle et gratuite d'un expert-comptable pour remplir leur déclaration de revenus. Cette année, 45 000 appels ont été dénombrés.

16 Conseils régionaux ont été des relais actifs pour proposer des consultations physiques ou téléphoniques.

Le Conseil supérieur, quant à lui, a élaboré des outils pratiques à l'attention des experts-comptables : un dossier « Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu » et le « Pack d'aide à la déclaration des revenus 2018 ».

Retour sur l'opération.

## De l'Auvergne à la Suisse !



Le Conseil régional d'Auvergne a mis en place une communication spécifique bien relayée dans les médias locaux. Lundi 20 mai de 8h à 19h, près de 40 personnes ont été reçues par 6 consœurs et confrères dans les locaux du CROEC.

Le succès de notre opération a dépassé nos frontières. À 7h30, sur le parking du Conseil régional, une fonctionnaire internationale venue spécialement de Suisse où elle réside, attendait pour rencontrer un expert-comptable ! Une semaine après, elle adressait un mot de remerciement à l'équipe... et une boîte de chocolats !



## En Champagne

Le bilan de cette 5<sup>e</sup> participation à cette opération est très positif :

- › 7 jours de permanence
- › 13 experts-comptables volontaires
- › 140 consultations physiques

## Lille Nord Pas-de-Calais et Picardie Ardennes



L'opération a été organisée communément par les deux CRO, soit six départements ! 32 experts-comptables proposaient des consultations aux habitants des 18 communes partenaires de l'opération. Près de 235 consultations ont été dispensées. La profession a bénéficié au niveau régional d'une bonne couverture médiatique avec près de 110 retombées dans les médias locaux et régionaux. Les communes partenaires ont relayé l'action via des articles de presse, émissions radios et reportage TV.

## Limoges

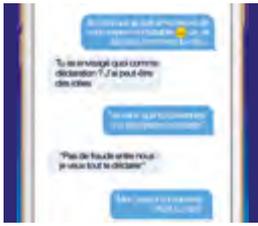


Une permanence d'accueil était organisée le 21 mai dans les locaux du Conseil régional. Six experts-comptables étaient mobilisés pour répondre aux questions d'une quarantaine de contribuables. « *D'un point de vue pratique les personnes repartent très satisfaites des réponses apportées, apprécient l'accueil réservé et le fait d'avoir à patienter peu de temps avant d'être reçues. Sur un plan technique, les attentes sont variées et certaines pointues, comme la première personne que j'ai reçue et qui voulait connaître le montant à déclarer concernant la perception des capitaux d'une assurance vie souscrite hors de France ; ou l'année dernière, une personne qui avait à déclarer des plus-values de capitaux mobiliers* » explique Véronique Floirat, présidente de la commission Fiscale au Conseil régional de Limoges.



## Lorraine

Une quinzaine d'experts-comptables s'étaient portés volontaires, et ont assuré une cinquantaine de consultations physiques à Nancy, Metz, Epinal, Bar le Duc.



## Paris Île-de-France

Tandis que le CRO assurait à lui seul 437 consultations physiques durant la semaine de l'opération et deux nocturnes, ayant remporté un franc succès auprès du grand public, c'est

bien l'action commune, menée par le Conseil supérieur et le Conseil régional qui a permis de générer :

- › près de 300 retombées presse, dont une centaine pour la seule presse/radio/télé nationale et de grande envergure ;
- › réseaux sociaux :
  - plus de 1,5 million de personnes touchées sur toute la France,
  - campagne très porteuse sur Facebook sur la campagne (clic sur lien, partage...),
  - réalisation 12 vidéos d'interviews (élus, experts-comptables, citoyens, Infodoc-experts) et création d'interaction au jour le jour,
  - création d'une thématique servicielle avec l'aide d'Infodoc-experts (10 publications avec visuels et vidéos) ;
- › 11 608 visites sur le site [allo-impôt.fr](http://allo-impôt.fr)

## Poitou-Charentes-Vendée



Toute l'action du Conseil régional s'est concentrée sur une journée, le 15 mai, de consultations gratuites assurées dans les cinq départements de la région ordinaire.

Plus de 150 personnes ont été reçues : l'objectif était simple pour cette opération citoyenne : aider le particulier à ne pas payer plus d'impôt qu'il n'en doit.

Les médias régionaux ont largement relayé l'opération Allo Impôt dans les départements de la région : Courrier de l'Ouest, Hebdomadaire le 7, Nouvelle République Vienne et Deux-Sèvres, Sud-Ouest, France 2.

## La Réunion



Plus de 150 contribuables se sont déplacés le 17 mai dernier à Saint-Denis, dans les locaux de l'Ordre, et à Saint-Pierre, à la Cité des Métiers, pour recueillir conseils et accompagnements, et, ainsi, effectuer sans douleur leur déclaration de revenus !

À quelles principales problématiques nos 20 experts-comptables bénévoles et les agents de la DRFIP et de l'AREP, partenaires de l'opération, ont-ils fait face ?

Il s'est agi de mettre l'accent sur l'importance de faire une déclaration à la suite de la mise en place du prélèvement à la source. Il a fallu expliquer comment gérer l'année blanche 2018 et les revenus exceptionnels. Il a été question également du choix entre la flat tax et le barème progressif et comment serait recalculé le taux de prélèvement à la source... La couverture médiatique a été à la hauteur avec, notamment, un reportage au JT Antenne Réunion et un direct plateau au JT de Réunion 1<sup>ère</sup>.

L'enquête de satisfaction a démontré un véritable intérêt pour cette action et tous sont repartis avec les réponses qu'ils étaient venus chercher !

## Rhône-Alpes



Depuis le lancement de l'opération Allo Impôts en Rhône-Alpes, le Conseil régional de l'ordre propose, aux experts-comptables de la région, un outil complet sur la déclaration de revenus. Ce dispositif leur permet d'animer des réunions au sein de leur cabinet, répondant ainsi aux interrogations

des collaborateurs et des clients. Ce kit d'animation est composé d'un diaporama et d'une note explicative abordant les nouveautés et les principales difficultés de la déclaration de revenus. L'objectif est de leur donner un support clé en main et de leur laisser ainsi le choix de l'animation : soit faire un point global, soit aborder uniquement quelques points précis. Une initiative largement appréciée des confrères rhônalpins !

Les questions varient peu d'une année à l'autre. Mais en 2019, avec le prélèvement à la source entré en vigueur en début d'année, elles ont souvent porté sur la complexité de l'année blanche. La déclaration en ligne obligatoire pour tous a généré aussi de nombreuses interrogations.

Les autres thématiques abordées :

- › Évolution du foyer fiscal avec le rattachement ou le détachement des enfants majeurs
- › Déclaration de revenus exceptionnels
- › Calcul des revenus catégoriels
- › CIMR
- › Versement des pensions alimentaires
- › Primo déclarants : déclaration des revenus fonciers de l'année 2018
- › Déductions, crédits d'impôts, limites d'exonération
- › Changement de tranche

# Revue française de comptabilité

Un dossier chaque mois pour faire le point  
d'une manière transversale sur un thème spécifique

Disponible au numéro sur [www.boutique-experts-comptables.com](http://www.boutique-experts-comptables.com)

Juin 2019

## GOVERNANCE DES ENTREPRISES

Bonnes pratiques de gouvernance dans les PME/ETI | La SAS : une organisation adaptée aux holdings | La SA et ses deux modes de gouvernance | La raison d'être de l'entreprise | Rapport sur le gouvernement d'entreprise | La gouvernance dans les entités ESS | Contrôle interne et gouvernance d'une organisation | Gouvernance et RSE

### DOSSIERS DÉJÀ PARUS

#### REGROUPEMENT ET RESTRUCTURATION D'ENTREPRISES

Mars 2019 - N° 529

Comptabilité des fusions - Régime fiscal de faveur - Contrat d'acquisition - Processus de fusion et droit des sociétés - Montage de l'opération et LBO - Audit d'acquisition - Information préalable des salariés - Impact sur les accords collectifs - Impact sur la retraite et la prévoyance - Modalités de départ des salariés

#### EPARGNE SALARIALE

Avril 2019 - N° 530

Les différents dispositifs d'épargne salariale - La participation des salariés - Le PEE - Le PERCO - L'intéressement - L'épargne salariale dans les TPE/PME - L'actionnariat salarié - L'épargne salariale comme outil de motivation - Les outils du CSO

#### LES PROFESSIONS LIBÉRALES

Mai 2019 - N° 531

Actif professionnel des BNC - Rémunérations des associés de SEL - TVA et professions libérales - Comptabilité et détermination du résultat des BNC - Interprofessionnalité chez les professionnels de santé - Intelligence artificielle et professions libérales - Mission de l'expert-comptable auprès des personnes soumises au BNC - La profession libérale d'infirmier - Régime social des indépendants - Incidence du projet de réforme de la retraite - Statistiques



**DOSSIERS**

**À PARAÎTRE**

**MANAGEMENT  
DANS LES ENTREPRISES**

**FINANCEMENT  
ET FLUX DES ENTREPRISES**

Bulletin d'abonnement disponible sur :  
[revuefrancaisedecomptabilite.fr/abonnement](http://revuefrancaisedecomptabilite.fr/abonnement)



## CONSEIL RÉGIONAL DE LILLE NORD PAS-DE-CALAIS

### Dans la peau d'un chef d'entreprise

Le 5 juin dernier, le Conseil régional de l'ordre de Lille Nord Pas-de-Calais a organisé la 5<sup>e</sup> édition du Tournoi de gestion en partenariat avec le rectorat de l'académie de Lille.

10 équipes de lycéens en première STMG ont été réunies durant une journée au siège du Conseil régional de l'ordre pour s'affronter sur un simulateur de gestion permettant le pilotage virtuel des entreprises en concurrence sur un même secteur d'activité. Experts-comptables et enseignants sont intervenus pour conseiller et guider les jeunes dans leur réflexion.



Trois équipes finalistes ont pu présenter leurs travaux devant un jury composé de professionnels du chiffre. L'évaluation a été faite selon divers critères : satisfaction client, trésorerie, rentabilité ou encore gestion des stocks.



Le grand prix du tournoi a été remis à l'équipe (exclusivement féminine !) du lycée Saint-Paul de Lens dans le Pas-de-Calais (62).



## CONSEIL RÉGIONAL DE POITOU CHARENTES VENDÉE

### Manifestations rochelaises, c'est l'ADN de notre région ordinaire



### Notre Challenge voile national se tiendra les 29, 30 et 31 août

Une très belle réussite pour notre profession ! 29<sup>e</sup> édition & 450 participants attendus. Manifestation qui rencontre un succès croissant au fil des années et qui fait de La Rochelle, le dernier week-end d'août, la ville phare de la profession comptable : manifestation très appréciée, empreinte de convivialité, qui se retrouve au 2<sup>e</sup> rang des manifestations nationales après le congrès de l'Ordre.



### Le vendredi 30 août à La Rochelle

Un grand temps fort de notre action formation qui permet de rassembler les experts-comptables, les stagiaires autour de conférences et ateliers avec la participation de nos fidèles partenaires :

- la rentrée de la profession comptable dans une ambiance de vacances ;
- le rendez-vous incontournable de la profession qui favorise le débat et les échanges.

Conférence introductive animée par Christine Kerdellant, journaliste. Et en clôture, une conférence animée par Thierry Watelet, journaliste, maître de conférences à Centrale, Polytechnique. Thierry Watelet travaille chez France Télévisions en tant que grand reporter.

Thème de la conférence : « L'optimisme, la seule raison de croire dans les 20 prochaines années ».



## CONSEIL RÉGIONAL DE PARIS ILE-DE-FRANCE

### Les matinales CSE : l'occasion pour la profession d'accompagner le changement



Plus que jamais pour le CE-CSE, l'année 2019 est synonyme de changement. Celui-ci offre à la profession l'opportunité de mettre en avant ses compétences économiques et sociales au service des élus et de la direction et de les accompagner dans ce changement qui s'opère depuis le début de l'année. Le Comité CSE de l'Ordre des experts-comptables Paris Ile-de-France, sous la présidence de Jean-Luc Scemama, propose ainsi quatre conférences petit format dans l'année, pour tous ceux qui souhaitent développer leur expertise, partager des bonnes pratiques, et ainsi accompagner et conseiller au mieux les CE-CSE.

Les prochains rendez-vous du comité CSE : 9h00-10h30. Espace Athènes Services, 8 rue d'Athènes, Paris 8<sup>e</sup>.

- Mardi 9 juillet : CE et règlement RGPD Présenté par Françoise Boisvert et Arnaud Largier
- Mardi 10 décembre : mission orientations stratégiques Présenté par Francis Marquant et Philippe Gervais

Pour en savoir plus sur les travaux du comité CSE, contactez Emeline Veillet, [eveillet@oec-paris.fr](mailto:eveillet@oec-paris.fr)

## CONSEIL RÉGIONAL DE PARIS ILE-DE-FRANCE



### Les universités des Antilles : une semaine pour tout savoir

**Du 29 au 25 octobre, Guadeloupe**

Forts du succès des précédentes éditions, les Conseils régionaux de Guadeloupe et d'Ile-de-France s'allient à la CRCC de Paris pour organiser la troisième édition des Universités des Antilles !

Cet événement remplit un triple objectif : fournir une formation de qualité dans un cadre et une ambiance conviviale tout en renforçant les liens entre notre Conseil régional et les confrères situés dans les départements et territoires d'outre-mer.

Le programme de ces universités permet aux participants de bénéficier d'une formation très complète, dispensée par des experts dans leurs domaines :

- Fiscal : abus de droit ou droit de l'abus ?
- Social : actualité en matière sociale et intéressement-PEE ;
- Patrimoine : actualité en matière patrimoniale et impôt sur la fortune immobilière-LMP-cession temporaire d'usufruit ;
- Actualités professionnelles : la loi Pacte : on y est !
- Le numérique : où en sommes-nous ?

Les universités des Antilles sont ouvertes à tous les experts-comptables de France, alors n'attendez plus, découvrez le programme en détail et inscrivez-vous : [univantilles.oec-paris.fr](http://univantilles.oec-paris.fr)

## CONSEIL RÉGIONAL DE RHÔNE-ALPES



### Les rencontres de l'Ordre Rhône-Alpes

Plus de 300 participants sont attendus aux Rencontres de l'Ordre des experts-comptables Rhône-Alpes le mardi 16 juillet 2019 à la Cité Centre de Congrès de Lyon. Une journée riche en travaux avec notamment :

- le séminaire des nouveaux inscrits, qui fédérera près de 80 nouveaux professionnels autour d'une journée spécifique de présentation de l'institution et d'un atelier sur la déontologie "en pratique", co-animé par Damien Dreux, président, Anne-Hélène Mathieu, vice-présidente et présidente de la commission Déontologie et Virginie Regaldo, secrétaire général et directeur juridique de l'Ordre.
- une conférence sur la valorisation des cabinets d'expertise comptable, suivie d'une mise en relation entre acquéreurs et cédants de cabinets.
- l'assemblée générale, à laquelle Charles-René Tandé, président du Conseil supérieur de l'ordre, participera sous la forme d'un échange avec le président Damien Dreux sur l'actualité de la profession. Plusieurs grandes thématiques seront abordées notamment la réforme territoriale et les élections, la loi Pacte, les compétences spécialisées, la lutte anti-blanchissement et le numérique. L'Ordre des experts-comptables Rhône-Alpes remercie par avance tous les confrères qui assisteront à ces rencontres et Charles-René Tandé de sa présence.



## CONSEIL RÉGIONAL DE PARIS ILE-DE-FRANCE



### Devenir contrôleur de stage en Île-de-France

En apportant son expérience, en partageant ses connaissances avec les futurs professionnels et en participant aux actions de formation du Conseil régional, le contrôleur est un acteur majeur du développement de la profession. En accompagnant un stagiaire tout au long de son parcours de formation, le contrôleur l'initie à la vie professionnelle qui complète l'apprentissage acquis avec le maître de stage.

Le contrôleur de stage supervise une promotion (mais il peut en suivre davantage) tout au long des trois ans d'apprentissage, afin de suivre pas à pas l'évolution de ces futurs professionnels.

Au total, cette mission comprend deux jours par an d'animation en présentiel en moyenne, quatre périodes de correction des rapports semestriels sur les deux dernières années et des entretiens de suivi personnalisés en deuxième année.

Outre l'enrichissement intellectuel procuré par la rencontre et l'échange avec vos stagiaires, une compensation financière est prévue pour mener à bien cette mission.

### **Vous voulez vous engager pour la profession ? Vous devez :**

- Être expert-comptable en Île-de-France, être inscrit au tableau de l'Ordre et exercer depuis au moins trois ans (ou un an si vous êtes adhérent du CJEC).
- Accepter d'utiliser les nouveaux outils de communication et de formation ou de se former à cet effet.
- Être à jour de ses cotisations.
- N'avoir fait l'objet d'aucune sanction disciplinaire ou pénale.
- S'engager à respecter les textes, règlements et procédures organisant le stage.

### **Vos futurs confrères et consœurs besoyn de vous !**

Contact : [stage@oec-paris.fr](mailto:stage@oec-paris.fr) /  
01 55 04 31 42

# Les experts-comptables au service du monde associatif

Rencontres 2019

**Les experts-comptables accompagnent les associations,** crédibilisent leurs comptes auprès des financeurs, fiabilisent leurs prévisions et leurs projets en matière financière, comptable, juridique, sociale ou fiscale.



**VOTRE ASSOCIATION A RENDEZ-VOUS  
AVEC UN EXPERT-COMPTABLE !**



Trouvez l'évènement de votre région sur  
[www.experts-comptables.fr](http://www.experts-comptables.fr)

Nous suivre  
  

## CONSEIL RÉGIONAL D'ORLEANS



### la transformation dans l'ère du numérique

Le Conseil régional organisait, le 18 juin dernier, pour la 7<sup>e</sup> année consécutive, son Salon du Conseil :

- ▶ avec deux conférences prospectives : « Disruption digitale & intelligence artificielle : préparez-vous à entrer dans un monde où plus rien ne sera comme avant... » par Stéphane Mallard, entrepreneur, auteur et conférencier, et spécialiste de la transformation et de la disruption digitale et de leurs impacts sur le monde de demain et « Comment les tendances inspirent les futurs souhaitables... à entreprendre dès aujourd'hui ! » par Delphine Buisson, conférencière, runneuse et entrepreneur, auteure et speaker sur les topics de transformation.
- ▶ avec trois ateliers dans « l'ère du nomadisme » :
  - le télétravail animé par Infodoc-experts,
  - les nouveaux espaces de travail animé par Loko,
  - la présentation de certains outils d'office365, notamment teams.

Cette journée placée sous le signe des échanges et des rencontres a remporté un vif succès, avec la participation de 140 experts-comptables et experts-comptables stagiaires et une vingtaine de partenaires qui ont pu présenter leurs outils et services innovants.

## CONSEIL RÉGIONAL DE NORMANDIE



### Sur la vague de l'Armada de Rouen 2019 !

L'Armada de Rouen est un événement extraordinaire qui rassemble tous les 4 ou 5 ans les plus beaux bateaux du monde sur les rives des quais de la ville.

À l'occasion de cette 5<sup>e</sup> édition, qui célébrait les 30 ans de l'Armada, l'Ordre des experts-comptables de Normandie a convié 250 personnes sur l'un des plus beaux voiliers du monde : le Gulden Leeuw. Les experts-comptables, les représentants du CSO, membres d'ECE (Experts-Comptables en Entreprise), de l'Anecs et du CJEC, étaient attendus sur le pont pour partager une soirée d'exception.

Cette soirée était placée sous le signe de la convivialité avec un orchestre et un photo Booth en animation jusqu'à sa clôture en beauté avec le feu d'artifice de l'Armada. Un beau moment pour l'ensemble des participants.

Cap sur la prochaine Armada !



Prochains rendez-vous :

- ▶ Journée annuelle du stage et séminaire d'accueil des nouveaux inscrits - 4 juillet
- ▶ Universités d'Eté - 10 et 11 juillet
- ▶ Seine Marathon - 14-15 septembre
- ▶ Prestation de serment - 19 septembre
- ▶ AG - 20 septembre

## CONSEIL RÉGIONAL DE PARIS ILE-DE-FRANCE



### Les Universités d'été 2019 : votre premier grand rendez-vous de la rentrée

**3 au 6 septembre 2019, Paris Descartes** 30 ans, quel bel âge ! Assez expérimenté pour avoir des idées claires, savoir qui on est, où on va... et assez jeune pour savoir se réinventer, surprendre, sortir des sentiers battus... Exactement comme les Universités d'été, dont nous fêtons cette année la 30<sup>e</sup> édition avec une programmation mêlant fondamentaux et innovations.

Parmi les temps forts de cette édition :

- ▶ En ouverture, un débat avec les présidents de l'Ordre francilien et des CRCC de Paris et Versailles, pour échanger sur les conséquences de la loi Pacte et la levée de la séparation entre audit et conseil.
- ▶ Une conférence co-organisée par le Lab 50 et la commission Innovation et Performance de l'Ordre : comment remettre l'humain au cœur des progrès de l'intelligence artificielle ?
- ▶ Des ateliers labellisés « CAC 120 » conformes aux nouvelles obligations de formation, pour mettre à jour vos connaissances techniques.
- ▶ Une grande plénière inspirante autour du thème « Et si c'était mieux (qu')avant ? » Une plénière inspirante pour prendre le le contre-pied des nouvelles alarmantes dont les médias nous assomment, revenir aux chiffres et à la science et mettre en lumière les progrès accomplis en matière d'agriculture, d'économie, de santé, d'énergie... et de comptabilité !



Alors, pour démarquer la rentrée du bon pied et souffler ensemble la 30<sup>e</sup> bougie de ce grand événement, rendez-vous du

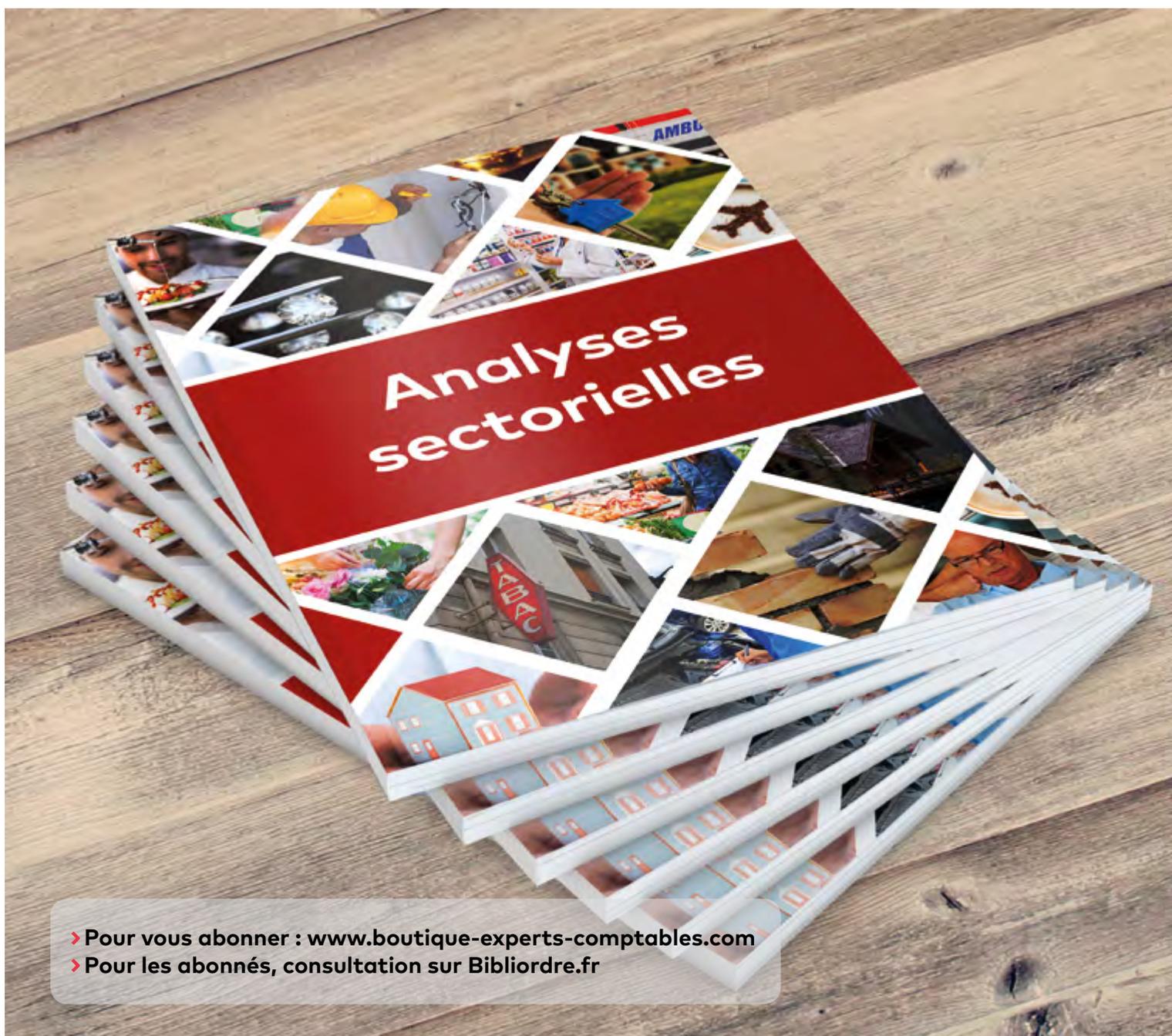
3 au 6 septembre, à l'université Paris-Des-cartes, au cœur de Saint-Germain-des-Prés. Entrée gratuite. Programme complet et inscriptions sur [ue-profession-comptable.fr](http://ue-profession-comptable.fr)



# Les analyses sectorielles

répondez aux besoins de vos clients sur leur secteur d'activité

**25 secteurs traités :** Antiquité, bijouterie, boulangerie, coiffure, épicerie, fleuristes, garage, maçonnerie, optique, pharmacie, taxi... et bien d'autres.



➤ Pour vous abonner : [www.boutique-experts-comptables.com](http://www.boutique-experts-comptables.com)  
➤ Pour les abonnés, consultation sur [Bibliordre.fr](http://Bibliordre.fr)



ADC GUYANE cherche des Experts-comptables

Vous avez l'esprit pionnier et le gout des challenges, la **Guyane**, terre d'avenir et de croissance, est peut-être faite pour vous. Saisissez cette opportunité.

Experts-comptables, chefs de mission, manager, faite décoller votre carrière et devenez **associé** de notre cabinet de 35 personnes

Nous vous garantissons du travail, une forte rémunération et de la croissance.

[avenir@adcguyane.com](mailto:avenir@adcguyane.com)

## Un détail peut-il changer votre avenir ?